

JANVIER 2026

RECHERCHES EN COURS



**INSTITUT
ROBERT BADINTER**
Études et recherches
sur le droit et la justice



1. Les dimensions sociales du rapport à la justice. Représentations, usages et non-recours .	4
2. Rendre inclusif : recourir à la justice ? Une comparaison franco-canadienne du contentieux de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.....	5
3. Dispositif d'étude et de mesure des attitudes et des inégalités au sein des nouvelles générations (DEMAIN).....	6
4. La "transformation numérique" de la justice, de l'administration centrale aux juridictions : acteurs, pratiques, organisations	7
5. Condamnés à l'épreuve : le processus d'exécution des peines et mesures probatoires	8
6. Avocates au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Des robes comme les autres ?	9
7. Hiérarchies genrées et inégalités intra-genre dans la profession d'avocat. Une analyse socioéconomique	10
8. Parfaire la réforme des juridictions criminelles	11
9. L'écologisation des codes civils. Contribution à la révélation d'un nouveau droit commun environnemental	12
10. PAcTe.PRO - Parcours d'Accès au Travail en Prison	13
11. L'accès au travail des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) aux marges de la République : le cas de la Polynésie française	14
12. ETAPE - Effets sur les parcours d'insertion, Travail et Accompagnement en milieu Pénitentiaire	15
13. Innovations normatives pour l'environnement et la santé dans les projets alimentaires (NormaPAT)	16
14. Connaître les sols pour donner une valeur aux espaces agricoles ? Rapports sociaux et information environnementale dans l'application à l'échelle départementale du statut du fermage.....	17
15. Les violences dans le couple au XXIe siècle en France : quel rapport des victimes à la judiciarisation ? (Projet JUVIC)	18
16. STOCAJ - Sociologie du Travail Ordinaire des Chiens d'Assistance Judiciaire. Des chiens pour « humaniser » la procédure judiciaire. Étude sociologique sur les chiens d'assistance judiciaire : des nouveaux acteurs de l'aide aux victimes ?.....	19
17. L'effectivité du droit international privé devant les juridictions du fond	20
18. Le Code de la Justice pénale des mineurs. Les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles.....	21
19. Juridicités autochtones et droit(s) des générations futures	22
20. L'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans le cadre des programmes REFLECTO : évaluation du dispositif mis en œuvre par le SPIP du Finistère et de ses impacts	23
21. La parenté procréative transgenre	24
22. Contrôle judiciaire avec placement probatoire des personnes mises en examen, poursuivies ou condamnées pour des faits de violences conjugales.....	25
23. L'impact de la détention sur les trajectoires scolaires et professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération.....	26

24. Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expériences des discriminations après un ou des passages par la détention	27
25. L'exécution des décisions en matière environnementale en Bourgogne Franche-Comté : focus sur les principaux outils de prévention et de réparation des atteintes à l'environnement	28
26. Demander l'accès à la Cour de cassation ou au Conseil d'État. Étude des dossiers d'aide judiciaire, XXe-XXIe siècles	29
27. Le système judiciaire à l'épreuve de l'usage de la force policière mortelle : effets de structure et processus - JusForce	30
28. Les juges et la justice sociale, remède ou vecteur du non-recours aux droits sociaux ? ...	31
29. Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires : trajectoires, représentations et pratiques d'une profession singulière	32
30. Faire équipe dans l'ombre du juge. Le rôle des assistants des magistrats dans la prise de décision de justice en France.....	33
31. Les agents des greffes : des acteurs centraux dans l'équipe autour des magistrat-es (AGACEM)	34
32. Podcast : « Mauvaises filles, des récits de soi »	35
33. Le traitement juridictionnel de l'urgence environnementale : quelles solutions pour une prévention effective des dommages environnementaux ?	36
34. Les auteurs de violences cyber-pédopornographiques. Approches sociologiques, pénale et psychopathologique	37
35. Les nouvelles frontières du droit rural. Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles.....	38
36. Expériences de la Prison et Réinsertion Sociale à la Sortie - Enquête ExPreSS.....	39
37. L'identité professionnelle des avocats au défi de l'économie ? Une analyse pluridisciplinaire des valeurs de la profession	40
38. Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond	41
39. À dire et traits d'experts ; Analyse du langage des procès-verbaux d'expertise du bâtiment du XVIIIe siècle : mots, discours et figures	42
40. Vigilance et intelligence artificielle : surveiller la délinquance économique et financière au XXIe siècle – France / Canada	43
41. Anthropocène et dimension écologique	44
42. Des requalifications salariales en trompe-l'œil ? La production des décisions juridiques relatives au statut des travailleurs des plateformes numériques au civil et au pénal en France depuis 2014.....	45

Les dimensions sociales du rapport à la justice. Représentations, usages et non-recours

Réf.25.89

Recherche commencée en février 2025 – Rapport attendu en janvier 2028 – Durée : 24 mois

Sous la direction de Alexis SPIRE

EHESS

Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS UMR 8156)

En réponse à l'APR thématique « Besoins, demandes et attentes de justice »

Le projet propose une exploitation quantitative et qualitative de l'« Enquête sur la Justice en France » réalisée par le ministère de la Justice auprès d'un échantillon représentatif de plus de 14 300 répondants. Au contact de l'institution judiciaire, les individus intériorisent des pratiques, des dispositions et des représentations qui constituent ce qui s'apparente à une socialisation judiciaire. L'un des objectifs de ce projet est d'étudier le lien entre cette socialisation judiciaire et les représentations de la justice, notamment concernant le niveau de confiance dans la justice ainsi qu'un ensemble d'appréciations portées sur son fonctionnement. On pourra mettre en lumière le rôle des juges dans cette socialisation judiciaire, en distinguant les justiciables qui ont été confrontés à un juge et ceux qui n'en ont pas rencontré, ainsi que le rôle des intermédiaires du droit (avocats, notaires, associations de victimes et syndicats). L'intérêt de l'« Enquête sur les Français en France » et la Justice est également de proposer un ensemble de questions visant à mesurer le non-recours à l'institution judiciaire, en le définissant comme l'absence de contact avec l'institution suite à un conflit pouvant être judiciairisé.

L'enjeu est de se demander quels sont les déterminants du non-recours, en accordant une importance particulière au rôle du rapport au droit et à la conscience du droit. Pour appréhender ces différentes dimensions, on propose de combiner des approches quantitatives et qualitatives. L'exploitation statistique du questionnaire permettra de mesurer les effets de la socialisation judiciaire selon le domaine juridique, le statut (de demandeur ou de défendeur) et la présence ou non d'avocat. On pourra y associer une analyse quantifiée des représentations de la justice, des compétences des justiciables et de leur familiarité avec le droit. La réalisation d'entretiens approfondis permettra, en se rendant au domicile des enquêtés, d'explorer de façon approfondie leur trajectoire biographique et leur rapport à l'institution judiciaire, en faisant ressortir le rôle de l'environnement local et territorial.

Rendre inclusif : recourir à la justice ? Une comparaison franco-canadienne du contentieux de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap

Réf.25.85

Recherche commencée en avril 2026 – Rapport attendu en septembre 2029 – Durée : 39 mois

Sous la direction d'Hélène BUISSON-FENET

Délégation CNRS Rhône Auvergne
Laboratoire Triangle (UMR 5206)

Le projet JuScol vise à combler le manque de données qualitatives comme quantitatives sur les recours à la justice dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, tant en France qu'au Canada. En analysant la jurisprudence et le contentieux à l'inclusion scolaire dans deux « écologies juridiques » nationales distinctes, à la fois sous l'angle de l'appropriation profane du droit et sous l'angle de son traitement et de sa production professionnelle, le projet entend éclairer par une comparaison franco-canadienne les modalités socialement différenciées de la « mise en droits » du handicap à l'école, et la manière dont la judiciarisation peut plus ou moins nourrir la construction d'une cause et sa politisation. Pour ce faire, JuScol propose :

- 1) de cartographier les types possibles de mobilisation du droit et des droits dans le cadre de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, à partir de l'offre de médiations et de recours que l'on rencontre dans chacun des systèmes juridiques depuis 2005 ;
- 2) d'objectiver les usages sociaux différentiels du droit de l'inclusion scolaire en France (académies de Paris, de Lyon et de Marseille) et au Canada (Ottawa-Carleton school-board en Ontario, centre de services scolaires de l'Outaouais au Québec), à la fois du point de vue de la fréquence du recours à la justice pour faire arbitrer les litiges, du point de vue des modalités de ce recours, et de la préférence alternative pour une procédure de médiation ;
- 3) d'interroger les pratiques des professionnels du droit ontariens, québécois et français au prisme des recours à l'inclusion scolaire, pour prendre la mesure des évolutions de la jurisprudence mais aussi pour examiner l'appropriation de ces évolutions du côté des acteurs scolaires intermédiaires en charge de diffuser le droit positif et d'accompagner les services scolaires déconcentrés ;
- 4) d'analyser les effets des recours sur la « conscience des droits » des familles qui font l'expérience du handicap d'un enfant, et sur les conditions d'une possible activation de leur culture juridique dans le cadre de mobilisations collectives.

JuScol pose ainsi une question théorique fondamentale, qui préoccupe aussi bien la sociologie que le droit : à quelles conditions reconnaît-on à l'institution scolaire versus à l'institution familiale la capacité à déterminer l'intérêt de l'élève en situation de handicap versus du jeune en situation de handicap ? Ces conditions diffèrent-elles en fonction du régime juridique qui encadre le principe d'inclusion, notamment à l'école ?

Dispositif d'étude et de mesure des attitudes et des inégalités au sein des nouvelles générations (DEMAIN)

Réf.25.84

Recherche commencée en décembre 2025 – Rapport attendu en avril 2028 – Durée : 28 mois

Sous la direction de Anja DUROVIC, Camille PEUGNY, Vincent TIBERJ

Délégation CNRS Gif-sur-Yvette (DR04)

Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)

Suite aux émeutes urbaines de juin 2023, les pouvoirs publics ont souhaité, par le biais notamment du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, encourager la réalisation de travaux de recherche visant à actualiser les connaissances sur la jeunesse contemporaine. Le CNRS a notamment été missionné pour produire un état de l'art concernant un grand nombre de dimensions : éducation et formation, insertion sociale et professionnelle, inégalités et discriminations, violences et vulnérabilités sociales, rapport à l'information et aux réseaux sociaux, santé mentale, rapport au politique et formes d'engagement, etc. Cet état de l'art, publié à l'automne 2024 aux Éditions du CNRS, a permis de mettre en évidence un certain nombre d'angles morts et de domaines pour lesquels les connaissances gagneraient à être complétées. C'est pourquoi CNRS Sciences humaines & sociales a décidé de soutenir la construction d'une grande enquête statistique. Le projet DEMAIN — Dispositif d'Étude et de Mesure des Attitudes et des Inégalités au sein des Nouvelles générations — vise à construire et pérenniser un dispositif rigoureux et systématique de suivi statistique des attitudes, comportements et valeurs des jeunes en France et se donne pour objectif de combler les lacunes et angles morts des enquêtes existantes sur les valeurs et comportements des jeunes.

Les objectifs de l'enquête DEMAIN sont triples :

1. Prendre en compte l'hétérogénéité de la jeunesse et les multiples inégalités qui la fracturent. Il s'agit de comparer systématiquement les jeunes entre eux afin de mieux comprendre les éléments qui divisent et ceux qui rassemblent les différents pans de la jeunesse.

Quels sont, par conséquent, les contours d'un « commun » possible ?

2. Comparer rigoureusement les moins de trente ans au reste de la population afin d'identifier les divergences ou convergences. Existe-t-il des dimensions de l'espace des comportements, attitudes et valeurs sur lesquelles les moins de 29 ans, voire les moins de 25 ans, se distinguent significativement des cohortes précédentes ?

3. Produire une base de données librement accessible (open source) et qui pourra être mobilisée par toute la communauté de la recherche (mise à disposition des données sur PRO-DEGO).

La “transformation numérique” de la justice, de l’administration centrale aux juridictions : acteurs, pratiques, organisations

Réf.25.82

Recherche commencée en novembre 2025 – Rapport attendu en septembre 2027 – Durée : 12 mois

Sous la direction de Laurent WILLEMEZ

Délégation CNRS Gif-sur-Yvette (DR04)

Laboratoire PRINTEMPS (UMR 8085)

En réponse à l’APR thématique « L’impact du numérique sur les métiers du droit et de la justice »

L’objectif de cette recherche est de comprendre les enjeux actuels de la diffusion du numérique dans la justice judiciaire française à travers l’analyse des transformations du travail des agents des juridictions, en particulier la magistrature et le greffe.

Cette diffusion s’appuie sur une politique de « transformation numérique » impulsée depuis le milieu des années 2010 par la Chancellerie, mais aussi, au niveau local, par des usages croissants d’outils et de dispositifs numériques dans l’activité quotidienne des magistrat·es et des greffières. Cette recherche se donne pour ambition d’étudier les deux aspects du processus, en l’étudiant à la fois depuis la Direction du numérique du ministère de la Justice et depuis les juridictions, à travers principalement le recueil et l’analyse de matériaux quantitatifs (entretiens et observations).

Le premier volet de la recherche concerne donc l’étude des politiques dites de « transformation numérique » et de ses principaux acteurs, qui sont à la fois les agents de la DNUM, les prestataires informatiques mais aussi des personnes ayant créé des start-ups hébergées par le ministère de la justice et qui créent des applicatifs : une étude particulière sera réalisée sur l’« incubateur » du ministère de la Justice. Le deuxième volet de la recherche a pour objet d’analyser les appropriations des différents outils numériques dans les juridictions. Pour cela, des entretiens seront réalisés avec les principaux responsables de celles-ci, en particulier chef·fes de juridiction, secrétariat général, direction des services de greffe, chargé·e de mission à la transformation numérique quand la fonction existe.

L’enquête sera aussi réalisée auprès des magistrat·es et des greffier·es qui, au concret, utilisent ces outils. Il s’agira de comprendre les enjeux et les pratiques d’appropriation, les formes d’usage oblique ou les réticences dont font preuve ces personnes.

La recherche relève à la fois de la sociologie de l’action publique liée à la « transformation numérique » et de la sociologie du travail et des organisations, percutée par la diffusion et l’usage généralisé des outils numériques.

Condamnés à l'épreuve : le processus d'exécution des peines et mesures probatoires

Réf.25.81

Recherche commencée en février 2026 – Rapport attendu en juin 2028 – Durée : 30 mois

Sous la direction de Virginie GAUTRON

Nantes Université

Centre nantais de sociologie (CENS UMR 6025)

Ce projet de recherche porte sur le processus d'exécution des peines et mesures probatoires qui impliquent diverses formes de supervision, des obligations et des interdiction en milieu ouvert, dans le cadre d'alternatives à l'emprisonnement (sursis probatoire, travail d'intérêt général (TIG), stage, etc.), d'aménagements de peine (libération conditionnelle, placement extérieur, détention sous surveillance électronique, etc.), de peines complémentaires ou de mesures de sûreté (suivi socio-judiciaire (SSJ), surveillance judiciaire, etc.). Au-delà d'une estimation de leur part dans l'ensemble des réponses pénales, les données disponibles ne permettent pas d'objectiver et de comparer les caractéristiques des affaires et des condamnés concernés (infractions commises, antécédents judiciaires, situation sociale et problématiques sanitaires, etc.); la nature des interdictions, des obligations et des modalités de contrôle ; encore moins les taux de révocation ou d'autres formes de sanction en présence de manquements des probationnaires. Si ce champ de recherche se développe progressivement en France, la plupart des démarches empiriques se concentrent sur les acteurs de l'exécution des peines.

Ce projet de recherche vise donc à saisir les rationalités de la probation telles qu'elles s'incarnent et se matérialisent en « actes » dans les pratiques et les décisions quotidiennes des acteurs de la justice pénale. A cet effet, l'étude reposera sur un protocole d'enquête mixte, fondé sur l'analyse qualitative et quantitative d'un échantillon de plusieurs centaines de dossiers d'un service de l'application des peines, mais aussi sur des entretiens semi-directifs auprès de l'ensemble des acteurs judiciaires et extra-judiciaires impliqués dans la mise en œuvre des mesures probatoires (magistrats, agents des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), d'associations socio-judiciaires, de structures publiques ou associatives dans le champ du logement, de la formation ou de l'emploi, etc.). Ces matériaux permettront de caractériser et de comparer les publics-cibles des multiples dispositifs et contraintes probatoires selon les infractions commises, les antécédents et caractéristiques personnelles des condamnés. Ils permettront d'objectiver finement la nature et la fréquence des obligations, des interdictions et des mesures de contrôle, la façon dont les condamnés composent avec ces contraintes, ainsi que les réactions formelles ou informelles des CPIP (« recadrages », signalements aux JAP, etc.), des magistrats du parquet et du siège en cas de défaillances. Nous analyserons les critères décisionnels des magistrats, tout en replaçant l'action judiciaire dans son « écosystème », en analysant leurs interdépendances et interactions avec l'ensemble des institutions extra-judiciaires mobilisées dans l'accompagnement des probationnaires (emploi, logement, police, associations, etc.).

Avocates au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Des robes comme les autres ?

Réf.25.80

Recherche commencée en novembre 2025 – Rapport attendu en septembre 2027 – Durée : 12 mois

Sous la direction de Liora ISRAËL

Délégation CNRS Paris Centre (DR02)

Centre Maurice Halbwachs (CMH UMR 8097)

En réponse à l'APR thématique « Femmes justiciables et professionnelles de justice »

Le présent projet entend s'intéresser à une profession circonscrite, celle d'avocat.es au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Celle-ci se démarque en effet par une chronologie très singulière : contrairement aux autres professions juridique qui ont connu une féminisation immédiate bien que progressive lorsque cela est devenu possible légalement, celle-ci se distingue, comme cela est noté dans l'appel d'offre, par l'écart important entre la possibilité légale d'accueillir des femmes (en 1948 avec ouverture des professions d'officiers ministériels aux femmes) et l'entrée de la première femme dans la profession, Martine Luc-Thaler, près de 30 ans plus tard, en 1976. Nous nous proposons d'approfondir les premiers résultats sommaires sur ce point issus de la recherche « Avoconseils » (qui s'achèvera en octobre 2025) afin d'élaborer un nouveau projet spécifique portant sur les femmes avocates aux conseils. Pour ce faire, trois volets seront privilégiés : la réalisation d'une campagne d'entretiens biographiques approfondis avec l'ensemble des femmes avocates aux conseils en activité ou honoraires ; une analyse secondaire des matériaux issus de l'enquête Avoconseils permettant de mettre en évidence certaines particularités de la pratique de ces femmes avocates ; et une attention particulière portée à l'entrée dans la profession (pour identifier d'éventuels obstacles à ce niveau). Il s'agira ainsi de contribuer à l'articulation de l'expérience vécue par les femmes avocates aux conseils telles qu'elles peuvent la relater, avec l'objectivation de leurs pratiques rendue possible par une contextualisation de leur activité au sein de la profession, et enfin d'envisager les barrières qui semblent subsister à l'entrée.

Hiérarchies genrées et inégalités intra-genre dans la profession d'avocat. Une analyse socioéconomique

Réf.25.79

Recherche commencée en novembre 2025 – Rapport attendu en septembre 2028 – Durée : 36 mois

Sous la direction de Sophie HARNAY et Noa ACHOUCHE SULZER

Délégation CNRS Île-de-France Meudon (DR05)

Economix (UMR 7235)

En réponse à l'APR thématique « Femmes justiciables et professionnelles de justice »

Si les avocates sont aujourd'hui majoritaires en nombre dans la profession, leur accès aux positions les plus prestigieuses et leur progression de carrière demeurent limités par des mécanismes institutionnels et organisationnels qui perpétuent une hiérarchie genrée. Par ailleurs, ces dynamiques de stratification ne se limitent pas aux écarts entre hommes et femmes, mais concernent également des différenciations intra-genre, façonnées par des facteurs sociaux, institutionnels et organisationnels. Loin d'être homogènes, les expériences des avocates varient considérablement en fonction de leur origine sociale, ethnoraciale ainsi que des dynamiques propres aux cabinets et aux instances représentatives. Dans ce contexte, l'objectif du projet est d'observer et d'analyser les inégalités professionnelles qui traversent la profession d'avocat en s'attachant aux multiples niveaux où elles se manifestent. Il s'agit d'interroger i) les dynamiques de carrière et la ségrégation professionnelle, ii) de comprendre l'impact des biais de genre et ethniques sur l'évaluation des compétences et l'accès aux positions stratégiques, et iii) d'examiner l'effectivité des dispositifs de promotion de l'égalité et de la diversité au sein des cabinets et des instances représentatives.

L'hypothèse centrale de cette recherche est que les écarts de carrière entre avocates ne sont pas uniquement le produit d'un accès différencié aux ressources et aux opportunités, mais qu'ils résultent aussi de processus spécifiques de stratification au sein du barreau. Les structures de rémunération, les critères de sélection dans les cabinets d'avocats et la segmentation des spécialisations contribuent à produire et à renforcer des inégalités entre femmes, en fonction de leur positionnement dans l'espace professionnel.

La démarche proposée repose sur une approche mixte combinant 1) des méthodes quantitatives (analyse statistique des trajectoires professionnelles et enquêtes par questionnaires) afin de documenter empiriquement les écarts de rémunération, les trajectoires professionnelles et les effets différenciés des dispositifs d'égalité. 2) Des expérimentations en économie comportementale pour mesurer l'impact des biais de genre et ethniques sur les processus de recrutement et de promotion. 3) Des entretiens approfondis, et des observations ethnographiques afin de mieux saisir les logiques sous-jacentes aux dynamiques d'inégalités.

Trois axes de recherche structurent cette étude. Le premier portera sur la segmentation des carrières et les formes de ségrégation qui influencent la répartition des avocates au sein des différentes spécialisations et statuts professionnels. Le deuxième explorera les biais systémiques qui façonnent l'évaluation des compétences et conditionnent l'accès aux opportunités professionnelles. Le troisième analysera les politiques et dispositifs visant à promouvoir l'égalité et la diversité au sein de la profession, en interrogeant les écarts entre discours institutionnels et pratiques effectives.

Parfaire la réforme des juridictions criminelles

Réf.25.63

Recherche commencée en mars 2025 – Rapport attendu en mars 2026 – Durée : 12 mois

Sous la direction de Hugues BOUTHINON-DUMAS

ESSEC Business School

Centre de recherche de l'Essec

La justice criminelle en France a récemment fait l'objet d'une réforme qui a institué, à côté des cours d'assises traditionnelles, des cours criminelles départementales (CCD) sans jury. L'objectif de cette réforme était de désengorger les juridictions criminelles et de mettre fin à la pratique des correctionnalisations. Mais cette réforme a été généralisée prématurément, sans que les évaluations réalisées lors de l'expérimentation n'aient permis de garantir que le nouveau dispositif permettrait d'atteindre les objectifs affichés et encore moins de préserver les fonctions politiques, symboliques, éducatives et heuristiques des juridictions criminelles. La mise à l'écart des jurys populaires dans plus de la moitié des affaires criminelles constitue une évolution majeure aux multiples implications qui méritent d'être analysées.

Pour réaliser un diagnostic des problèmes qui subsistent après la réforme, nous aborderons l'étude de la justice criminelle à travers des prismes complémentaires, grâce à la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire. Une analyse juridique permettra de mettre en évidence certains apports de la réforme instituant les CCD qui pourraient être généralisés et certaines incohérences du double régime ainsi mis en place. Une analyse sociologique permettra de mettre en lumière que les intérêts affectés par la réforme (en particulier ceux des jurés) n'ont été que partiellement pris en compte et qu'il serait sans doute possible de favoriser la diversité au sein même des CCD. Une analyse politique permettra de souligner que la cour d'assises représente une actualisation en matière judiciaire de l'idéal de la « constitution mixte » et que les CCD pourraient voir leur légitimité et leur efficacité renforcées si elles reposaient systématiquement sur un certain degré de mixité permis par la participation de magistrats semi-professionnels (MTT, MHFJ, AH...). Une analyse philosophique permettra de souligner l'importance de la responsabilité attachée à la participation des citoyens à l'œuvre de justice en matière criminelle. Une analyse fondée sur l'éclairage que peut apporter la psychologie sociale à la compréhension des configurations de jugement par des petits groupes plus ou moins hétérogènes, permettra de formuler des recommandations sur la meilleure manière d'organiser les interactions entre magistrats et jurés. Enfin une analyse managériale, fondée sur une vision élargie des implications de la mise en place des CCD (concurrence avec les cours d'assises pour les ressources partagées comme les présidences de cour, les salles d'audience, les assesseurs, etc.), permettra de déterminer avec précision à quelles conditions les juridictions criminelles peuvent fonctionner de manière suffisamment fluide.

L'ambition du projet de recherche est donc d'enrichir les connaissances sur le fonctionnement et les effets de la justice criminelle. Notre conviction est en effet que la réforme menée n'a pas permis d'atteindre un point d'équilibre et qu'elle sera à parfaire. Les approches à la fois quantitatives et qualitatives que nous proposons de conduire permettront de préparer l'ajustement ou l'inflexion du dispositif actuel.

L'écologisation des codes civils. Contribution à la révélation d'un nouveau droit commun environnemental

Réf. 25.62

Recherche commencée en mars 2025 – Rapport attendu en septembre 2027 – Durée : 30 mois

Sous la direction de Mathilde HAUTEREAU-BOUTONNET

Aix-Marseille université

Droit international, comparé et européen (DICE UMR7318)

Depuis une dizaine d'années, nous assistons à une privatisation du droit de l'environnement. Si cette tendance a déjà été soulignée, ce n'est pas le cas d'un autre phénomène qui la sous-tend en profondeur : celui de l'écologisation du Code civil. En effet, à bien y regarder, pour une grande part, les transformations à l'œuvre trouvent un appui important dans le Code civil. Outre que législateur est venu ajouter ou modifier certaines dispositions pour les orienter vers la protection de l'environnement (dispositif de réparation du préjudice écologique, prise en compte des considérations environnementales dans l'activité d'une société, consécration d'une raison d'être), les parties et les juges le mobilisent dans les contentieux environnementaux et aujourd'hui climatiques (droit de la responsabilité civile et droit des contrats). Quant à la doctrine, elle s'interroge sur la manière dont certaines de ses notions et catégories juridiques (personnes, biens, choses, contrats) peuvent ou non se saisir de la question écologique et climatique. Si ce mouvement interroge, ce n'est pas seulement parce que le Code civil est a priori un code qui, par sa nature individualiste et libérale, peut être vu comme un soutien à la destruction de l'environnement, mais aussi parce que, loin de ne concerner que le code civil français, l'écologisation touche un certain nombre de codes civils étrangers. Qu'il s'agisse des « vieux codes civils » ou des « codes civils plus récents », sous l'action là encore du législateur et/ou du juge, les codes se tournent vers la protection de l'environnement. La question posée par la recherche ici proposée est alors la suivante : assiste-t-on à la construction d'un nouveau droit « commun » environnemental ? La question n'est pas anodine : alors que le droit commun de l'environnement est généralement associé au droit international, il s'agira ici de se demander si, au niveau interne, se construit une mise en commun de valeurs formalisées dans des règles ayant pour but de réguler la vie des personnes privées, d'inclure la protection de l'environnement dans les relations quotidiennes des personnes privées, celles qui concernent leurs rapports aux choses et aux autres, les biens, la propriété, les contrats, l'échange, la responsabilité.

Pour ce faire, le projet s'appuie sur une équipe réunissant des compétences de droit français et de droit étranger. À partir d'un échantillon de codes sélectionnés, il s'agira d'observer de plus près le mouvement d'« écologisation » des codes civils, qu'il passe par les réformes subies par certains codes ou l'interprétation que les juges font de certaines de ses dispositions, dans le but, non seulement de dresser un bilan de ce mouvement, mais aussi de l'apprécier et le mettre à l'épreuve des questions environnementales et climatiques.

PACte.PRO - Parcours d'Accès au Travail en Prison

Réf. 24.115

Recherche commencée en mars 2025 - Rapport attendu en mars 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Marie-Cécile AMAUGER-LATTES Audrey PARRON Julia SCHMITZ Romain VACQUIER

Université Toulouse Capitole

Centre de droit des affaires (CDA - EA780)

En réponse à l'APR thématique « L'accès au travail des personnes placées sous main de justice »

La réforme de 2021 a franchi une nouvelle étape vers la normalisation du travail en détention en consacrant le CEP et en dotant le détenu travailleur d'un statut manifestement inspiré de celui des salariés. Sur le plan juridique, les avancées sont incontestables mais qu'en est-il sur le terrain ? La normalisation voulue par le législateur se confirme-t-elle en pratique ? C'est à cette question que nous proposons de nous intéresser, au travers d'une étude pluridisciplinaire centrée sur le processus d'accès au travail en prison (de la demande de classement à la signature du CEP), sa mise en œuvre et les perceptions des acteurs. L'objectif est notamment d'explorer l'espace informel dans lequel se construisent les représentations et les stratégies des acteurs, notamment celles des personnes détenues, pour les confronter aux ambitions du dispositif. Pour mener cette étude, nous proposons de partir de deux postulats qui, s'ils étaient vérifiés, attesteraient de la réalité d'un accès plus normalisé au travail en prison.

Le premier concerne l'appréhension de la prison, monde clos, comme un monde également ouvert avec de plus en plus d'interactions avec l'extérieur. Le second pose le renforcement des fonctions non disciplinaires du travail en prison et, en particulier, celle d'inclusion sociale, avec en arrière-plan la question de la prise en compte des caractéristiques spécifiques de la population carcérale par rapport à la population générale.

La vérification de ces deux postulats passe par l'identification des déterminants personnels et sociaux de la demande (ou non demande) de travail de la part des personnes détenues et, au-delà, des déterminants de l'accès au travail. Une attention particulière (mais non exclusive) serait portée au critère de l'indigence dont nous posons l'hypothèse de l'importance dans l'accès au travail en prison alors même que la signification du terme semble tout à la fois instable et incertaine. Plus largement, ces déterminants sont-ils très singuliers ou observe-t-on des rapprochements avec le milieu libre ? Pour vérifier les postulats, une piste pertinente consisterait à étudier les stratégies mises en œuvre par les acteurs pour contourner le stigmatisme personnel et social résultant de l'enfermement pénitentiaire. La normalisation du processus d'accès au travail en détention, tel que sous-tendu dans la réforme, contribue-t-elle à la neutralisation du stigmatisme ? L'ensemble des acteurs inscrivent-ils dans cette logique de déstigmatisation par le travail ou reproduisent-ils les stéréotypes ? Cette dimension est-elle prise en compte au niveau institutionnel et dans quelle mesure ?

L'accès au travail des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) aux marges de la République : le cas de la Polynésie française

Réf. 24.114

Recherche commencée en février 2025 - Rapport attendu en février 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Marie SALAÛN,

Université Paris Cité

Unité de recherche migrations et société - URMIS (UMR 205) & Direction de l'administration pénitentiaire

En réponse à l'APR thématique « L'accès au travail des personnes placées sous main de justice »

La Polynésie française est une collectivité française du Pacifique largement autonome aux plans politique et administratif, ce qui la place dans un état d'exception législative. L'État y est compétent en matière de service public pénitentiaire et, par conséquent, en matière de travail pénitentiaire. Mais la Polynésie française l'est en matière de droit du travail et d'emploi local. Ce partage des compétences fixe un cadre tout à fait particulier à la mise en place des contrats d'emploi pénitentiaire tels qu'ils sont prévus par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021. Le premier objectif de la recherche proposée sera de faire un état des lieux de l'emploi pénitentiaire et de mesurer les contraintes de l'application du nouveau cadre législatif dans le contexte local à travers quatre questions principales : quelles sont les caractéristiques de l'emploi pénitentiaire localement ? Comment la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire (2021) est-elle appliquée dans les établissements polynésiens ? Comment la loi de Pays relative à l'insertion sociale par l'activité économique en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi (2022) s'articule-t-elle à la législation nationale ? Quels sont les principaux obstacles à l'application de ces lois ? Son deuxième objectif est de recueillir et d'analyser les représentations des professionnels et des PPSMJ sur l'accès à l'emploi, ses opportunités et ses contraintes dans le contexte polynésien. Comment les professionnels (judiciaires, pénitentiaires, associatifs) évaluent-ils la place du travail dans l'exécution de la peine et dans la désistance, dans un contexte local marqué par une faible employabilité des PPSMJ et par une situation de l'emploi fortement dégradée depuis une vingtaine d'années ? Comment ces professionnels se représentent-ils les difficultés locales de l'accès à l'emploi ? A quoi les imputent-ils ? Comment en tiennent-ils compte pour adapter leurs pratiques professionnelles ? Réciproquement, comment les PPSMJ évaluent-ils la place du travail dans leur parcours pénitentiaire et dans leur réinsertion ? Quels sont les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les PPSMJ et les personnes avec un casier judiciaire dans leur accès à l'emploi et plus généralement à leur insertion économique, de leur point de vue ? En quels termes ces obstacles sont-ils formulés par les intéressés (inégalités, discrimination à l'embauche, etc.) ? Mobilisant une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants-chercheurs (anthropologue, sociologue, juristes, économiste, linguiste) et de personnes-ressources spécialistes de l'insertion des PPSMJ localement, la recherche basée sur une analyse documentaire et des enquêtes quantitative et qualitative de terrain, produira : une synthèse des données sur l'emploi pénitentiaire local ; une analyse des points de friction entre les législations nationale et locale ; une cartographie des différents acteurs de l'insertion professionnelle dans cet écosystème institutionnel complexe ; une exploration du décalage entre l'économie morale sous-jacente au droit républicain français et celle des PPSMJ polynésiens.

ETAPE - Effets sur les parcours d'insertion, Travail et Accompagnement en milieu Pénitentiaire

Réf. 24.113

Recherche commencée en janvier 2025 - Rapport attendu en janvier 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Nicolas KÜHL

ASKORIA (association)

En réponse à l'APR thématique « L'accès au travail des personnes placées sous main de justice »

Faisant suite à une phase pilote menée à l'échelle nationale, la DISP de Rennes et la Cress Bretagne travaillent en partenariat étroit depuis 2018 sur une expérimentation régionale visant à adapter le secteur du travail au sein de trois établissements pénitentiaires bretons. Ce partenariat a abouti à l'implantation d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) au sein de la Maison d'arrêt de Brest. Après deux années de fonctionnement, le CereiSo a été sollicité afin de mener une recherche-action visant à comprendre les effets de cette implantation sur les parcours d'insertion des personnes placées sous main de justice. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une dimension comparative puisque le terrain de recherche sera également constitué d'un deuxième ACI ayant été implanté au centre pénitentiaire de Caen. En réponse à cette sollicitation, le CereiSo en coopération avec le laboratoire LP3C et le laboratoire ESO de l'université Rennes 2, et la laboratoire IODE de l'Université de Rennes, propose le projet « ETAPE » construit autour d'un double enjeu de productions de connaissances scientifiques et de transformation sociale.

Concrètement, le projet vise tout d'abord à produire de nouvelles connaissances en s'appuyant sur une approche interdisciplinaire dans un contexte où les recherches concernant les parcours d'insertion des personnes détenues et leur rapport à la sortie de prison sont peu nombreuses. De manière plus précise, deux axes de questionnements structurent le projet : les effets sur les parcours d'insertion du point de vue des personnes placées sous main de justice, et les effets d'un point de vue plus structurel sur les interactions entre les différents acteurs impliqués dans le processus de réinsertion. En complément de ces enjeux scientifiques, et au vu de la collaboration de recherche avec des structures de la société civile, le projet a pour ambition de construire une expertise scientifique en appui à une politique publique en cours d'essaimage au niveau national. Le projet devrait ainsi permettre d'éclairer l'action publique et de favoriser son réengagement dans d'autres contextes.

Innovations normatives pour l'environnement et la santé dans les projets alimentaires (NormaPAT)

Réf. 24.112

Recherche commencée en février 2025 - Rapport attendu en février 2027 - Durée : 24 mois

Sous la direction de LUC BODIGUEL

Délégation CNRS Bretagne Pays de la Loire (DR17)

Laboratoire Droit et changement social (UMR 6297)

En réponse à l'APR « Environnement et Santé »

Partant de l'hypothèse selon laquelle l'irruption des projets alimentaires territoriaux (PAT) dans le champ politique et juridique propose un changement de paradigme favorable à des stratégies plus systémiques et plus locales de l'alimentation, la proposition NormaPAT vise à interroger la mise en œuvre des PAT.

A partir de méthodologies mixtes issues des sciences juridiques (approche Law and society) et des sciences sociales (approche quantitative et surtout qualitative), il s'agira 1) d'apprécier l'intensité de cette évolution systémique en pratique ; 2) de saisir les processus et innovations normatifs qui l'accompagnent ; 3) d'en tirer des enseignements sur les transitions agri- alimentaires en cours et à venir. L'intensité systémique se mesure au regard de la présence simultanée d'actions en réponse aux différents enjeux stratégiques agricoles, alimentaires, sanitaires, sociaux et environnementaux, de l'importance des liens entre ces différents enjeux et de leur capacité à « faire système. Les processus normatifs concernent l'utilisation des règles de droit ou dispositifs juridiques, les modalités de gouvernance et de prise de décision (coopération entre acteurs et actions). L'innovation normative est appréhendée comme une tentative de modifier ce qui a été fait dans le passé, de sortir de la dépendance au sentier.

Ces trois questions centrales seront examinées en tenant compte de trois hypothèses majeures qui devront être testées au regard des 8 cas d'étude : 1) Plus un PAT est systémique, plus les dispositifs juridiques mis en œuvre sont diversifiés, appartiennent à des branches de droit distinctes (environnement, santé, action sociale, rural, urbanisme...) et se croisent autour d'objectifs communs, formalisés ou non dans des stratégies locales ou nationales ; 2) le développement de PAT systémiques induit d'une part la nécessité de remettre en cause les statu quo historiques en introduisant de nouveaux acteurs dans la boucle de décision (gouvernance élargie), en agissant simultanément à différentes échelles territoriales (coopération) et en renforçant les processus d'apprentissage et de codécision ; 3) la mise en œuvre des PAT implique la création d'un système alimentaire alternatif à l'économie mondialisée, plus durable, plus résilient et plus territorialisé, fondé sur l'accès à une alimentation saine et adéquate et le respect du droit fondamental à l'alimentation.

Cette recherche interdisciplinaire s'inscrit ainsi dans une approche critique de la normalisation des processus d'action publique, entendue comme « les formes d'action collective ou toutes dynamiques sociales, formalisées ou non, qui se déroulent dans l'espace public, et dans lesquelles interviennent plusieurs catégories d'acteurs, plus ou moins locaux, publics (Etat, collectivités territoriales) et privés (entreprises et société civile) » (Bodiguel 2017).

Connaître les sols pour donner une valeur aux espaces agricoles ? Rapports sociaux et information environnementale dans l'application à l'échelle départementale du statut du fermage

Réf. 24.106

Recherche commencée en octobre 2024 - Rapport attendu en septembre 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction d'Adrien BAYSSE-LAINÉ

Université Grenoble Alpes

Laboratoire Pacte (UMR 5194)

En réponse à l'APR thématique « Droit, justice et espace(s) »

Longtemps invisibilisée par les questions foncières, la qualité des sols agricoles fait l'objet d'un important regain d'attention. En droit rural, c'est notamment le cas en termes de mise à disposition d'informations auprès des signataires de contrats de location. La qualité des sols joue toutefois déjà un rôle dans la fixation de la valeur de location des espaces agricoles. En effet, en s'appuyant sur les travaux des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux, chaque préfecture réglemente par arrêté la méthodologie d'évaluation que doivent suivre preneurs et bailleurs. Ce corpus d'arrêtés n'a jamais fait l'objet d'une analyse croisée à l'échelle nationale. Il rend pourtant compte d'une variabilité spatiale dans les modalités d'application situées du fermage, autrement dit dans ce qui fonde juridiquement les valeurs des espaces agricoles (représentant la moitié du territoire national).

L'objectif du projet est d'analyser le poids qu'ont effectivement ces appréciations de la qualité des sols dans les arrêtés d'encadrement du fermage, puis d'analyser les modalités situées de production, d'application et de contestation du droit en la matière. Par ailleurs, le processus de production de données sur les sols qui fait interagir des acteurs publics et privés interroge le contenu du droit à l'information en matière d'environnement ainsi qu'à ses conditions d'accès s'agissant des sols et des terres. Quelles caractéristiques des sols sont utilisées comme facteurs de modulation des montants des loyers ? Suivant quel maillage spatial ? En amont des arrêtés, comment et entre qui les appréhensions situées des sols sont-elles négociées et cristallisées dans le droit ? En aval des arrêtés, ces méthodes sont-elles effectivement employées lors de mises à bail ? Font-elles office de référence lors de contestation des montants des locations ? Enfin, la méthode de production de l'information sur les sols ne devrait-elle pas être harmonisée et rendue publique afin de permettre des comparaisons et un suivi ? Trois axes de recherche répondent à ces questions. Le premier est une analyse géographique des arrêtés préfectoraux visant à proposer une typologie de l'application du statut du fermage à l'échelle de 99 départements au moyen de statistiques et cartographies descriptives. Le deuxième axe est une enquête géo-légale analysant les conditions de production spatiale du droit en deux temps : par questionnaire auprès des services déconcentrés de l'Etat ; puis par études de cas (entretiens semi-directifs et analyses documentaires) d'une demi-douzaine de départements. Le troisième axe porte sur les modalités d'application et de contestation du droit et combine des entretiens semi-directifs et des analyses de jurisprudence.

Les violences dans le couple au XXI^e siècle en France : quel rapport des victimes à la judiciarisation ? (Projet JUVIC)

Réf. 24.98

Recherche commencée en août 2024 - Rapport attendu en septembre 2027 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Marie CARTIER et Sylvie GRUNDVALL

Nantes Université

Centre Nantais de Sociologie (CENS UMR 6025)

Depuis que la lutte contre les violences conjugales est devenue une priorité de la politique pénale dans les années 2000, le traitement judiciaire de ce contentieux connaît en France une triple évolution, souvent laissée dans l'ombre : interventionnisme des acteurs judiciaires et para-judiciaires, massification, meilleure connaissance et reconnaissance des besoins des victimes.

Une judiciarisation accrue et « par le haut », portée par les autorités publiques (ministres, procureurs, hauts gradés de la police et de la gendarmerie) est en marche que cette recherche entend questionner du point de vue des victimes, des femmes, dans la très grande majorité des cas. Il s'agit d'explorer la diversité de leurs attentes et de leurs stratégies face aux changements institutionnels contemporains, la diversité de leurs rapports aux forces de l'ordre, à la justice et à ses partenaires associatifs, en tenant compte de leurs propriétés sociales et des contraintes qui pèsent sur elles pour endosser, faire valoir ou au contraire tenir à distance la condition de victime. Si certaines figures de victimes sont aujourd'hui particulièrement médiatisées telle celle de la femme qui meurt sous les coups de son conjoint, la diversité des expériences de victimation et les rapports aux institutions et expériences socialisatrices qui s'y façonnent, sont mal connus. Cette recherche associe sociologues et juristes pour explorer les perceptions, actions, réactions des femmes victimes de violences conjugales, aux quatre étapes clef que constituent la révélation des faits, la plainte et l'enquête, le procès, la condamnation. La judiciarisation des violences conjugales est ainsi appréhendée de manière processuelle, dans ses contretemps et sa complexité. La variété des devenirs objectifs des procédures en fonction des politiques des parquets mais aussi des moyens dont disposent les institutions selon les territoires concernés tout comme la variété des significations que leur attribuent les femmes concernées sont appréhendées sans les réduire ni à la figure du rendez-vous manqué avec la police et la justice ni à l'idéal d'une procédure linéaire et réparatrice. Une attention particulière est par exemple prêtée aux femmes qui, bien qu'y étant incitées, ne déposent pas plainte et continuent de se tourner vers d'autres modes de traitement des violences conjugales (services sociaux, justice civile, entraide familiale...) comme aux femmes qui déposent plainte puis retirent ensuite leur plainte mais voient aujourd'hui l'action judiciaire se poursuivre. La réception par les victimes des « refus de plainte » et des classements sans suite fait également l'objet d'une analyse approfondie.

Prenant acte des difficultés que pose l'entretien auprès de victimes de violences conjugales, la recherche repose d'un point de vue méthodologique sur un principe de collaboration étroite avec les professionnels et la diversification des modes d'accès aux victimes : par les forces de l'ordre, par les audiences correctionnelles publiques, par les avocats, par les associations d'aide aux victimes. Elle combine entretiens approfondis et séquences d'observation de rencontres entre les victimes et divers acteurs judiciaires ou para-judiciaires (dépôt de plainte, entretien avec un travailleur social, stage de reprise de confiance en soi en brigade, audience correctionnelle, session de justice restaurative...) afin de reconstituer les parcours institutionnels dans leurs dimensions subjectives et objectives et de confronter les perceptions aux réalités concrètes de la prise en charge des victimes.

STOCAJ - Sociologie du Travail Ordinaire des Chiens d'Assistance Judiciaire. Des chiens pour « humaniser » la procédure judiciaire. Étude sociologique sur les chiens d'assistance judiciaire : des nouveaux acteurs de l'aide aux victimes ?

Réf. 24.08

Recherche commencée en septembre 2024 - Rapport attendu en mars 2026 - Durée : 18 mois

Sous la direction de Jérôme MICHALON et Julie RODRIGUES LEITE

ENS Lyon

Laboratoire TRIANGLE (UMR 5206)

L'institution judiciaire comme de nombreuses autres institutions est traversée par un « impératif d'humanisation ». Mis en place en France depuis quelques années, les dispositifs de chiens d'assistance judiciaire (CAJ) sont présentés comme des opportunités d'« humaniser » la procédure pénale, considérée comme douloureuse et parfois, traumatisante pour des victimes déjà affectées à plusieurs égards (moral et physique). Cette recherche interroge la façon dont les CAJ participent à ce processus d'humanisation et sur quelles logiques ces dispositifs reposent en termes de conception des victimes et de la justice. L'objectif de la recherche est double : d'une part, évaluer les dispositifs existants en prenant en compte les pratiques des professionnels du monde judiciaire, et d'autre part, d'en proposer une analyse socio-anthropologique, venant renseigner les nouvelles modalités de travail animal. Trois axes constituent cette étude : 1) Décrire le dispositif et identifier les caractéristiques sociales des personnes bénéficiant des CAJ, 2) Comprendre les transformations institutionnelles de la justice à l'aune des CAJ et 3) Interroger le travail du chien en contexte judiciaire. Ce travail reposera sur une méthode qualitative principalement basée sur des observations de différents moments de la procédure pénale où les CAJ sont impliqués, des entretiens avec les différents protagonistes qui gravitent autour de ces dispositifs ainsi que l'analyse d'archives. Ce dispositif d'enquête nous permettra de caractériser avec finesse les formes de travail ordinaire des chiens d'assistance judiciaire et de mieux comprendre comment il pourrait s'articuler avec le travail ordinaire de la Justice.

L'effectivité du droit international privé devant les juridictions du fond

Réf. 23.120

Recherche commencée en mai 2024 - Rapport attendu en novembre 2026 - Durée : 30 mois

Sous la direction de Ludovic PAILLER, Jean-Fabrice LEBRATY

Université Jean Moulin Lyon III

Équipe de recherche en droit international, européen et comparé (EA 4185)

Le droit international privé, réputé droit savant, est une matière sophistiquée, à raison des méthodes qui lui sont propres pour résoudre l'internationalité des situations factuelles. La haute spécialisation requise pour en manier les règles fait largement craindre qu'elles ne soient inappliquées. L'analyse des arrêts de la Cour de cassation le reflète en partie, sans que l'ampleur du phénomène ne soit précisément connue. L'ambition du présent projet de recherche est de vérifier cette conjecture en objectivant l'analyse. En d'autres termes, évaluer l'effectivité du droit international privé et parvenir, le cas échéant, à identifier les causes de son inapplication.

Pour ce faire, une équipe de recherche associant juristes, gestionnaires et mathématicien entend exploiter et combiner deux sources de données afin de mener une recherche empirique.

La première est quantitative. Elle procède de l'application des méthodes d'analyse des discours en science de gestion aux arrêts des cours d'appel accessibles en open data. Deux années de production prétorienne fourniront un échantillon riche et fourni des pratiques observables. Par des mots clés, tenant à la référence aux textes du droit international privé et aux éléments d'extranéité qui doivent déclencher leur application, seront identifiés les arrêts dans lesquels le droit international privé a été ou aurait dû être appliqué.

La seconde, complémentaire, est qualitative. Des entretiens seront menés auprès des conseillers de cour d'appel et avocats exerçant dans le ressort de différentes cours d'appel. L'analyse des réponses sera combinée aux résultats quantitatifs en vue de leur analyse pour mesurer quantitativement l'effectivité du droit international privé, en déterminer les causes et, le cas échéant, proposer des voies d'amélioration.

L'expérience de ce premier projet de recherche empirique en droit international privé devrait servir de base à des études complémentaires ultérieures, notamment sur la pratique des juridictions de premier ressort.

Le Code de la Justice pénale des mineurs. Les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles

Réf. 23.119

Recherche commencée en avril 2024 - Rapport attendu en avril 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Nadia BEDDIAR, Eudoxie GALLARDO, Cédric VERBECK

Institut catholique de Lille

L'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM) depuis le 30 septembre 2021 entraîne une refonte profonde de la procédure pénale qui se traduit de manière singulière dans l'instauration d'un nouveau rythme procédural (à travers la césure du procès) qui impose des changements nécessaires dans les pratiques des professionnels (juges, avocats, éducateurs).

Inscrite dans une démarche de rationalisation des moyens de la justice, cette réforme vise à rendre une justice plus efficace car plus rapide et renforcer la place de la victime, tout en respectant les principes constitutionnels. Ce projet de recherche, d'une durée de 24 mois, vise, dans une optique pluridisciplinaire, alliant droit et sociologie, à documenter, puis à livrer les premiers éléments d'analyse de l'application du code. L'objectif de ce projet sera donc non seulement d'apprécier l'influence de sa mise en œuvre sur les pratiques professionnelles mais également d'appréhender les nouvelles temporalités générées par le code sur le fonctionnement du procès pénal du mineur.

Pour réaliser cette étude, le projet s'articule autour de 2 grandes orientations :

1 /La question de la temporalité se doit, en premier lieu, d'être confrontée à la réponse pénale faite au mineur délinquant, cette réponse devant être entendue largement au sens, non seulement d'orientation procédurale mais également du choix de la procédure la plus adéquate compte tenu du profil du mineur, de son parcours et de la nature de l'infraction commise. En tenant compte de l'activité des parquets, le projet de recherche propose de mesurer le nombre de procédures suivant un circuit « long » de mise à l'épreuve éducative par rapport à celles qui sont orientées vers un circuit plutôt « court » d'audience unique. À ce sujet, il sera pertinent d'identifier des pratiques judiciaires propres aux juridictions, destinées à maintenir une mise en œuvre convenable de la procédure de mise à l'épreuve éducative par le recours à la procédure d'audience unique. Cet aspect ne manquera pas d'interroger quant au sens d'une telle procédure, à son utilisation et à son instrumentalisation éventuelle.

2/L'hypothèse repose sur les changements que le CJPM implique jusqu'à venir modifier les formes de coordination existantes entre les acteurs. Ce deuxième axe de recherche permet de documenter les reconfigurations de ce travail de coordination. A l'appui de la sociologie des professions, le projet de recherche porte sur l'identification et la compréhension des leviers mobilisés par les professionnels pour s'adapter aux besoins et aux nécessités de la procédure. Il permettra d'éclairer par quels processus les différents acteurs de la justice pénale des mineurs tentent de coopérer, de se coordonner et de construire un ensemble de significations communes au regard des évolutions du CJPM.

Juridicités autochtones et droit(s) des générations futures

Réf. 23.118

Recherche commencée en décembre 2024 - Rapport attendu en décembre 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Émilie GAILLARD, Leslie CLOUD

Université de Caen Normandie – MRSH

Le droit des générations futures est en pleine progression à l'échelle mondiale. De nombreuses actions en justice ont désormais lieu en leur nom et augurent des métamorphoses dans le domaine des droits et devoirs fondamentaux. En parallèle, nous assistons à une meilleure prise en considération des savoirs et des droits des peuples autochtones. La généalogie de ces deux branches du droit en pleine ascension permet d'identifier des temps de croissance parallèles à partir des années quatre-vingt. Tout comme le droit des peuples autochtones, il apparaît de plus en plus évident que le droit des générations futures participe à un mouvement de décolonisation de la pensée occidentale ; il marque un temps de « rupture anthropologique de l'approche occidentale du droit » (M. Delmas-Marty). Tous deux partagent une nouvelle vision ontologique et temporelle des champs légitimes du droit. Pourtant, malgré la reconnaissance du droit des peuples autochtones à leurs institutions et leurs systèmes juridiques par le droit international des peuples autochtones, les juridicités autochtones demeurent peu prises en compte voire méconnues, ce qui contribue à la violation de leurs droits fondamentaux mais aussi de leur droit à l'autodétermination. Elles se trouvent par ailleurs confrontées à de nouvelles menaces qui pèsent sur les territoires et les peuples autochtones, propres à l'ère de l'anthropocène. Dans ce contexte, le temps de la rencontre et du dialogue interculturel entre les juridicités autochtones et le/les droit(s) des générations futures semble être venu.

Quels principes fondamentaux caractérisent les juridicités autochtones et le/les droits des générations futures ? Quels sont leurs moyens d'expression et de défense ? Comment les juridicités autochtones et le(s) droit(s) des générations futures assurent-ils la préservation des territoires, de la biodiversité et du patrimoine culturel ? Comment les juridicités autochtones et le/les droit(s) des générations futures abordent la résolution des conflits ? L'approche transgénérationnelle des droits fondamentaux est-elle envisagée par les juridicités autochtones ? Rejoint-elle celle du/des droits des générations futures ? Les peuples autochtones ont-ils connaissance des avancées des pratiques trans-humanistes, trans-animalistes et de géo-ingénierie ? Que pensent-ils du droit des générations futures émergent ? Souhaitent-ils participer à sa co-construction dans une perspective transculturelle, dans le respect de leur droit à l'autodétermination ?

Dans une dynamique de dialogue croisé avec des peuples autochtones du Chili et de Colombie, cette recherche vise à mettre la lumière sur les juridicités autochtones et le/les droit(s) des générations futures et à comparer leurs approches dans deux domaines en particulier, d'une part, la protection des territoires, de la biodiversité et du patrimoine culturel et d'autre part, dans le cadre de la justice et de la résolution des conflits.

L'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans le cadre des programmes REFLECTO : évaluation du dispositif mis en œuvre par le SPIP du Finistère et de ses impacts

Réf. 23.115

Recherche commencée en février 2024 - Rapport attendu en mai 2026 - Durée : 27 mois

Sous la direction de Cinzia GUARNACCIA

Université Rennes 2

Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication

Les services pénitentiaires d'insertion et probation sont depuis longtemps engagés dans l'accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans leur parcours de réinsertion. La prévention de la récidive est une de leurs missions principales. Leurs modalités de prise en charge s'inspirent des modèles théoriques plus récents (RBR, GLM, ...), notamment dans la mise en place d'actions et programmes collectifs ; l'efficacité de ces dispositifs est toutefois rarement objet d'évaluation.

Le projet Eval-REFLECTO29 a l'objectif d'évaluer l'implémentation et l'impact des programmes REFLECTO Changement et REFLECTO VIF que le SPIP du Finistère développe depuis 2018. L'objectif des deux programmes (organisés en 4 demi-journées) est de mettre au travail la notion de responsabilité et de réfléchir en collectif sur sa condamnation afin d'en tirer des conclusions personnelles qui permettent de réduire le risque de récidive.

Le projet, d'une durée de 27 mois, se décline en plusieurs objectifs spécifiques visant à évaluer les effets à court, moyen et long terme des programmes REFLECTO, l'impact de la participation au programme sur l'adhésion au suivi des PPSMJ et les changements observables dans le cadre de leur accompagnement et prise en charge en milieu pénitentiaire. Il s'agira également d'évaluer rétrospectivement l'impact perçu et la trajectoire pénale et délinquante des personnes ayant participé aux programmes REFLECTO depuis leur mise en place.

Le programme de recherche est quasi-expérimental construit autour de méthodes quantitatives (à travers la passation d'échelles et questionnaires standardisés) et qualitatives (à travers des entretiens semi directifs auprès des PPSMJ et des professionnels impliqués dans le programme).

La parenté procréative transgenre

Réf. 23.114

Recherche commencée en juin 2024 - Rapport attendu en juin 2027 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Benjamin MORON-PUECH, Julien BOISSON

Université Lumière Lyon 2

Ce projet de recherche, intitulé La parenté procréative transgenre, se propose de travailler sur le lien de parenté que les personnes transgenres peuvent vouloir établir avec des enfants qu'elles auraient procréé-es. Cette question n'est pas réglée avec certitude par le droit positif français, qu'il s'agisse de l'encadrement des techniques procréatives ou des conditions d'établissement et de publicisation du lien de filiation entre un-e enfant ainsi procréé-e et son parent transgenre.

Les incertitudes entourant la parenté procréative transgenre pourraient s'expliquer par la représentation sociale du phénomène dans la population générale. Peut-être émise l'hypothèse que la confusion des caractéristiques sexuées et du genre dans le couple de notions « homme/femme », rejallirait à son tour sur le couple de notions « père/mère ». Ces représentations sociales de la parenté procréative transgenre pourraient être de nature à influencer les différents acteurs du droit et la santé, ainsi que les décideurs politiques dans le choix de régler ou non ce phénomène.

L'absence de travaux d'ampleur sur cette question est, sans doute, également de nature à expliquer les difficultés face auxquelles est confronté l'ensemble de ces personnes ou les décisions prises qui peuvent paraître casuistiques, voire inégalitaires. Il est vrai que la confrontation de la filiation et de la transidentité fait naître des questions juridiques difficiles, qui peuvent contribuer à expliquer que les institutions françaises aient été jusqu'alors peu disertes sur les solutions à retenir. À s'en tenir aux difficultés juridiques relatives à la filiation, elles tiennent à sa nature, à ses modes d'établissement et d'inscription, à sa publicité sur les actes d'état civil et dans le livret de famille, à la circulation des personnes et des actes, notamment au sein de l'Union européenne ou encore à la conformité des règles françaises avec les règles constitutionnelles et les normes européennes des droits humains telles qu'interprétées par les juridictions européennes.

Au-delà de ces questions purement juridiques, auxquelles ce projet proposera une réponse possible, cette recherche souhaite interroger la dimension symbolique attachée à la parenté procréative, comprendre et appréhender la réalité concrète des difficultés rencontrées par les parents transgenres (et associations qui les représentent), leurs conseils (avocats et notaires) et les personnes appelées à prendre des décisions sur leur cas en amont (lors de la « fabrique » de la norme) ou en aval, lors de son application par les professionnels de l'état civil (officiers d'état civil et magistrats) et de l'assistance médicale à la procréation. Une attention particulière sera dans cette perspective attachée à la représentation sociale et médiatique de la parenté procréative transgenre.

Pour mener à bien cette recherche, a été réunie une équipe plurielle et pluridisciplinaire (anthropologues, sociologues, psychologue et juristes) de chercheuses et chercheurs français, titulaires ou non, et d'ancrage territorial distinct. Les porteurs du présent projet prévoient d'associer au cours de la recherche d'autres chercheuses et chercheurs français et étrangers en raison de leur compétence particulière.

Contrôle judiciaire avec placement probatoire des personnes mises en examen, poursuivies ou condamnées pour des faits de violences conjugales

Réf. 23.112

Recherche commencée en septembre 2024 - Rapport attendu en septembre 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Ariane AMADO

Université de Lille

Centre d'histoire judiciaire (UMR 8025)

Prévu par l'article 138 alinéa 17 bis du code de procédure pénale, le contrôle judiciaire avec placement probatoire peut être ordonné par un-e juge des libertés et de la détention ou par une chambre correctionnelle dans le cadre d'un renvoi d'une comparution immédiate. Ce dispositif s'inscrit par-là dans le renforcement récent des mesures judiciaires à destination des auteurs.ices qui viennent compléter les dispositions existantes pour les victimes. En l'occurrence, l'éviction immédiate de l'intéressé répond au double objectif de garantir la sécurité des victimes sans leur imposer un déplacement résidentiel, d'éviter la détention provisoire et parallèlement d'initier une prise en charge sanitaire, sociale, éducative ou psychologique dès le stade pré-sentenciel. En outre, ce dispositif de l'avant-procès a été pensé et déployé comme une mesure permettant d'assurer une continuité dans la prise en charge entre le pré et le post sentenciel lorsque la mesure est poursuivie par un placement extérieur prononcé en aménagement de peine ab initio ou en fin de peine. Aussi, peuvent co-habiter au sein de ce même hébergement des personnes placées en contrôle judiciaire (CJPP) et des personnes exécutant une peine de prison sous la forme d'un aménagement.

Le présent projet de recherche entend évaluer l'intégralité du dispositif et ses effets sur les publics pris en charge qu'il s'agisse des personnes placées dans l'hébergement en présentiel ou de celles qui y exécutent leur peine une fois condamnées. Dans le sillage des recherches qui étudient la judiciarisation croissante des violences conjugales, il s'agira de saisir les effets du CJPP sur l'insertion sociale des personnes qui exécutent ces mesures.

Cette recherche sera menée par une équipe interdisciplinaire (droit, géographie, sociologie, anthropologie et sciences politiques) qui conduira une enquête de terrain en binôme sur les dix sites où la mesure est actuellement expérimentée. Les connaissances produites auront pour finalité d'aider à la décision publique et de proposer des pistes d'amélioration dans l'hypothèse d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

L'impact de la détention sur les trajectoires scolaires et professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération

Réf. 23.55b

Recherche commencée en novembre 2023- Rapport attendu en novembre 2025 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Camille HÉMET

IPP

En réponse à l'APR thématique du défenseur des droits

Ce projet propose d'apporter un éclairage nouveau sur la question de la détention des mineurs en mobilisant les outils d'analyse économétrique appliqués à des données administratives françaises exhaustives et ayant une dimension longitudinale, portant sur les mineurs ayant été incarcérés. L'objectif est d'examiner les effets de l'incarcération des mineurs sur leurs parcours scolaire et professionnels. L'innovation et l'ambition de ce projet résident dans la réalisation d'appariements entre différentes bases de données administratives existantes (ministère de la justice, ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail) afin de suivre sur une longue période les trajectoires scolaires et professionnelles de ces jeunes. Le caractère longitudinal de ces données en fera une base privilégiée pour l'étude des trajectoires de court, moyen et long terme des mineurs incarcérés

Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expériences des discriminations après un ou des passages par la détention

Réf. 23.55a

Recherche commencée en octobre 2023 - Rapport attendu en octobre 2025 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Arthur VUATTOUX

EHESS

IRIS UMR 8156

En réponse à l'APR thématique du défenseur des droits

Ce projet vise à saisir la sortie de détention comme une séquence particulière de reconfiguration des aspirations et des ressources juvéniles au cours de laquelle s'élaborent les positions sociales adultes. A travers l'analyse fine du processus de sortie du point de vue des dimensions tant publiques (scolarité, insertion professionnelle) que privées (vie familiale, vie conjugale) il s'agira d'identifier les mécanismes de discrimination à l'œuvre, ou plutôt, pour beaucoup de jeunes, l'amplification de formes de discriminations déjà vécues en amont et durant le processus judiciaire. L'équipe de recherche s'appuiera sur deux volets originaux : une enquête par entretien à partir de multiples entrées institutionnelles permettant d'enquêter auprès de jeunes sortis de prison, ainsi qu'une enquête ethnographique et par entretien en détention pour mineurs.

L'exécution des décisions en matière environnementale en Bourgogne Franche-Comté : focus sur les principaux outils de prévention et de réparation des atteintes à l'environnement

Réf. 23.45

Recherche commencée en mai 2024 - Rapport attendu en mai 2027 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Emmanuelle JUEN et Aurélie TOMADINI

Université de Bourgogne

Centre de Recherche et d'Étude en Droit et Science Politique (CREDESPO) et Centre de Recherche sur le Droit International des Marchés et des Investissements Internationaux (CREDIMI)

En réponse à l'APR thématique « Exécution des décisions de justice »

Le projet s'inscrit dans une perspective critique et transdisciplinaire. La recherche a pour ambition d'aborder le sujet de la manière la plus complète possible ; son champ recouvre toutes les dimensions de l'exécution et de l'inexécution (totale, partielle, mauvaise), ainsi que l'étude des principaux outils de prévention et de réparation des atteintes à l'environnement.

L'équipe de recherche s'attellera à recenser et analyser tant les décisions de sources juridictionnelles que de polices administratives ; elle étudiera non seulement l'exécution, les causes des défauts d'exécution et les moyens d'optimiser l'exécution des décisions protectrices de l'environnement, mais également les moyens de neutraliser l'exécution de celles lui portant atteinte.

Le projet a une ambition résolument transversale, qui inclut dans son champ tant les outils procéduraux et substantiels, que l'analyse juridique, économique, sociologique, etc., aux plans interne et de l'Union européenne. Une ouverture internationale et de droit comparé sera en outre produite.

Dans ce cadre, l'équipe se fixe quatre objectifs. Le premier consiste à établir une typologie des décisions en matière environnementale, préalable indispensable. Le deuxième tient à l'identification des outils favorisant l'exécution des décisions préservant l'environnement, mais aussi de ceux permettant la neutralisation des décisions lui nuisant. Le troisième objectif sera avant tout d'ordre statistique : il consistera à mesurer la réalité et l'effectivité de l'exécution des décisions. Les résultats obtenus serviront de départ à l'identification et l'analyse des motifs (juridiques, économiques, sociologiques, politiques, etc.) de l'inexécution des décisions, ce qui constitue le quatrième objectif. Un bilan analytique pourra ainsi être dressé sur l'exécution, en droit positif, des décisions en matière environnementale.

Le projet s'organisera autour de différents ateliers de travail, lesquels permettront in fine la rédaction du rapport final. Des entretiens de praticiens, d'acteurs de la société civile mais aussi de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales seront menées. Afin d'encourager la diffusion de la recherche sur ce thème, un site internet sera créé.

Demander l'accès à la Cour de cassation ou au Conseil d'État. Étude des dossiers d'aide judiciaire, XXe-XXIe siècles

Réf. 23.44

Recherche commencée en novembre 2023 - Rapport attendu en novembre 2025 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Claire LEMERCIER

Science Po

Centre de sociologie des organisations (CSO UMR 7116)

En réponse à l'APR thématique « Besoins, demandes et attentes de justice (1) »

Ce projet tire parti de la richesse des – très nombreux – dossiers de demande d'aide judiciaire adressés aux bureaux dédiés (BAJ) de la Cour de cassation et du Conseil d'État pour comprendre, sur la longue durée, les demandes des justiciables dans toute leur variété, ainsi que la manière dont elles sont encouragées, accompagnées ou endiguées par différents groupes de professionnel·les et intermédiaires du droit.

D'une part, il vise à comprendre comment les membres du BAJ reçoivent ces demandes, les catégorisent, décident de les appuyer ou non et leur répondent. D'autre part, cette source donne accès à des lettres signées des justiciables, riches en expressions – et répressions – d'émotions. Les étudier permet d'explorer de nombreuses facettes tant de la demande d'accéder à une juridiction précise que des attentes plus générales envers la justice.

Se focaliser sur la Cour de cassation et le Conseil d'État permet d'étudier le rôle du BAJ en matière de sélection des pourvois (fondé sur la notion de « moyen sérieux »), dans le contexte des trajectoires très variées au sein des justices civile et administrative. La question de l'aide judiciaire a été curieusement négligée dans les études empiriques, tant en histoire qu'en sociologie, sur l'accès à la justice. Or non seulement le thème est intéressant en soi, mais la procédure de demande d'aide produit des sources qui permettent de caractériser finement à la fois des profils de justiciables, des trajectoires judiciaires, des ressources relationnelles qui les infléchissent (en particulier les interventions de professionnel·les et intermédiaires du droit) et – c'est crucial pour le présent projet – des formulations d'une demande de justice. Les dossiers permettent de comprendre ce que font diverses expériences des tribunaux aux attentes de justice.

Ce projet mobilise des méthodes à la fois quantitatives (constitution et analyse de plusieurs échantillons de 300 dossiers consécutifs, caractérisés par des variables concernant le profil des personnes et des litiges, la matérialité, le contenu et le vocabulaire des lettres) et qualitatives, en tirant son inspiration de travaux de sociologie (sentencing studies, projet « Causes suprêmes ») et d'histoire (travaux sur la supplique, approche émotionnelle des archives judiciaires). Il permet d'intégrer dans une histoire longue, couvrant au moins tout l'après-Seconde Guerre mondiale, la question contemporaine de l'accroissement du contentieux et des demandes envers la justice.

Le système judiciaire à l'épreuve de l'usage de la force policière mortelle : effets de structure et processus - JusForce

Réf. 23.43

Recherche commencée en décembre 2023 - Rapport attendu en décembre 2025 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Sébastien ROCHÉ

Science Po

Centre de sociologie des organisations (CSO UMR 7116)

En réponse à l'APR thématique « Besoins, demandes et attentes de justice (1) »

Comment fonctionne le système judiciaire à l'épreuve de l'usage de la force par un agent public ? Et quelle configuration institutionnelle permet d'encadrer et de limiter le plus efficacement les tirs policiers mortels ? Ces situations sont celles où le besoin de justice est le plus net s'agissant du droit à la vie, et où les demandes de justices suscitent de larges mobilisations. Le contrôle de l'usage de la force par la police est un des problèmes récurrents les plus épineux qui traversent les pays occidentaux, même si son acuité est plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe. La difficulté de reconnaître la responsabilité des policiers dans des cas d'usage mortels de la force par les cours de justice est bien attestée, y compris dans les démocraties européennes les plus approfondies. Et le besoin de mieux connaître les causes systémiques éventuelles est souligné par la littérature internationale. En effet, les bases d'informations nécessaires ne se mettent que lentement en place, en dépit de progrès (par ex. CEPEJ). Ce projet de recherche sur un terrain encore très mal balisé se propose d'analyser, d'une part, au niveau macro-social et comparatif les configurations institutionnelles favorables un faible usage des armes par les policiers, et, d'autre part, au niveau individuel ou familial, les démarches, les obstacles et soutiens que peuvent rencontrer les membres des familles des victimes qui souhaitent obtenir un procès. Le premier volet porte sur une analyse quantitative de données portant sur les tirs policiers mortels (variable à expliquer) en fonction des caractéristiques structurelles des systèmes de protection des droits (indépendance et ressources des systèmes judiciaires, et des ombudsmen), ainsi que d'autres variables macro-sociales de contrôle (PIB/ habitant, criminalité violente par exemple). Nous constituerons des bases de données à partir des sources existantes, CEPEJ, POLDEM, et de la compilation de données administratives policières (les tirs mortels sont publiés par nombre de forces européennes ou en source ouverte). Les recours des citoyens contre l'usage de la force mortelle par les policiers et pour leur prise en considération par les autorités publiques ne sont pas connus de manière systématique. Le droit à un procès équitable est une des pierres de touche de l'Etat de droit et de la paix sociale. L'égalité des citoyens devant la justice, au moins comme objectif tendanciel, est au cœur du pacte social, comme en témoignent les émeutes lorsqu'il est ostensiblement violé. Le caractère impartial des arbitrages rendus par l'Etat est une condition de la paix publique. Ici, nous voulons explorer ce rôle arbitral face à des usages de la force par les agents de l'Etat. Nous nous proposons de reconstituer un parcours stylisé des obstacles à l'accès à la justice, et plus encore à un procès équitable, à partir de l'analyse de cas que les familles des victimes ont tenté (et parfois réussi) de faire entrer dans le système judiciaire. Le second volet porte sur une analyse des suites judiciaires en cas de décès par tir policier, et de l'action des familles des victimes dans le but d'obtenir un procès en France. Il ne s'agit pas d'une étude des mobilisation collectives, mais d'une étude exploratoire des tactiques des familles face aux obstacles rencontrés. Elle comprend aussi un recensement des dossiers traités par les cours de justice, et des décisions des magistrats sur une période de référence suffisamment longue pour obtenir un nombre de cas permettant l'analyse de différentes configurations. Cette recherche permettra de mieux comprendre si les arrangements institutionnels, la force de la justice et sa coexistence avec d'autres organes non-juridictionnels de protection des droits permettent de limiter l'usage de la force, et d'esquisser une théorie des obstacles face aux demandes de justice dans le cas des tirs policiers mortels.

Les juges et la justice sociale, remède ou vecteur du non-recours aux droits sociaux ?

Réf. 23.42

Recherche commencée en octobre 2024 - Rapport attendu en octobre 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Aude LEJEUNE, Carole NIVARD, Virginie DONNIER

Université Rouen Normandie

Centre universitaire rouennais d'études juridiques (EA 4703)

En réponse à l'APR thématique « Justice sociale »

La présente étude vise à étudier le rôle des juges dans le processus de recours ou non-recours aux droits sociaux. Cette recherche interdisciplinaire, faisant intervenir des chercheuses et chercheurs de droit, sociologie et science politique, entend éclairer les conditions d'accès aux juges sociaux ainsi que leur place et rôle quant au phénomène de non-recours.

La recherche se concentre en particulier sur deux prestations d'assistance sociale que sont le Revenu de solidarité active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). En effet, les litiges relatifs à ces prestations relevant de la compétence de tribunaux distincts des deux ordres juridictionnels français, ce choix autorise une comparaison entre la pratique du juge administratif et celle du juge judiciaire.

Ce champ d'étude permet encore une comparaison territoriale grâce à des enquêtes conduites auprès des administrations et juridictions de plusieurs départements (Nord, Seine-Maritime, Somme et Var) à laquelle sera ajoutée une perspective comparée supranationale. Le système social français, ses conditions et dispositifs d'accès aux droits sociaux et à la justice sociale, seront ainsi mis en regard avec les droits et pratiques de six autres États européens (Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, Finlande, Italie et Pologne). Une étude sociologique menée auprès d'un tribunal britannique viendra encore compléter et nourrir les observations réalisées au sein des juridictions françaises.

L'analyse des modalités, pratiques administratives et jurisprudentielles, ainsi que leurs variations selon les territoires et selon les types de contentieux, permettra de questionner l'égalité des usagers devant les services publics et l'éventuelle nécessité d'un cadrage national. Au-delà de cette perspective comparative, la recherche devrait enrichir les données, aujourd'hui très parcellaires, en matière de contentieux social à l'aune de la problématique de non-recours. Elle conduira encore à mettre au jour les lacunes certaines dans la formation des juristes en matière d'accès aux droits sociaux et de contentieux de l'aide et de l'action sociales.

Le projet est structuré autour de trois axes qui suivent la « trajectoire » de recours des usagers et leur orientation au sein du parcours contentieux :

- Le premier axe sera consacré à deux études comparées des administrations et procédures de demande et de réclamation au regard du problème d'accès aux droits sociaux. Il s'agira de contextualiser la place et le rôle du juge social qui sont susceptibles de varier en fonction de l'effectivité et de l'équité de l'intervention politique et administrative initiale.
- Le deuxième axe envisagera la question de l'accès au juge. En particulier, l'impact de la mise en place des recours administratifs préalables obligatoires ainsi que les conditions d'accès à la justice sociale à l'aune d'une ethnographie des acteurs du recours, seront examinés.
- Le troisième axe se concentrera sur l'étude de l'office du juge et de son utilisation comme garant ou comme frein à l'accès aux droits sociaux. Il donnera lieu à des études spécifiques du contentieux et des jurisprudences relatives à la fraude au RSA ainsi qu'à la dématérialisation des démarches administratives, complétés par une étude sociologique cherchant à déterminer si et comment les profils et l'éthos des juges sociaux influent dans l'exercice de leur office.

Les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires : trajectoires, représentations et pratiques d'une profession singulière

Réf. 23.41

Recherche commencée en janvier 2024 - Rapport attendu en janvier 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction Soline BLANCHARD et Virginie BLUM

Centre Max Weber UMR5283

Maison des Sciences de l'Homme – Lyon

En réponse à l'APR thématique « Justice des relations économiques »

Figure repoussoir mais maillon incontournable de la justice économique en matière de procédures collectives, les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (AJ/MJ) occupent une place singulière dans l'espace des professionnels du droit et de la justice.

Exerçant une profession réglementée dont l'accès est fortement contrôlé (recrutement sélectif, haut niveau de qualification, stage long ou expérience professionnelle avérée), ils constituent un collectif restreint au regard d'autres professions juridiques et judiciaires, avec, en 2022, environ 450 inscrits auprès de la Commission nationale d'inscription et de discipline de la profession. De plus, les AJ/MJ opèrent sur un marché du travail fermé et rémunérateur, encadré par l'obligation légale de recourir à leurs services dans les procédures collectives plaçant les entreprises en difficulté sous contrôle judiciaire et la fixation des rémunérations au forfait. Pour autant, bien que jouissant d'une reconnaissance matérielle et symbolique certaine, ce groupe est l'objet de nombreuses critiques, portant aussi bien sur leur probité professionnelle, leur enrichissement personnel au détriment des autres, ou encore leur conservatisme supposé face aux tentatives de réforme de la justice économique. Par ailleurs, bien qu'exerçant en libéral, à titre indépendant, les AJ/MJ n'ont pas un accès direct au marché de l'accompagnement des entreprises en difficulté placées en procédures collectives. En effet, l'accès aux affaires est tributaire du tribunal de commerce, qui est en charge de leur désignation. La relation de service des AJ/MJ, qui consiste à défendre les intérêts des entreprises en difficultés ou des créanciers, s'effectue ainsi sur prescription et sous le contrôle d'un tiers (le tribunal).

En dépit de cette singularité, peu de travaux ont été menés en France sur les AJ/MJ. Ce projet de recherche vise à pallier le déficit de connaissances sur ce collectif de travail, à partir d'une perspective scientifique croisant sociologie du droit et de la justice, sociologie des groupes professionnels et sociologie économique. Il s'agit ici de dépasser les controverses et les jugements normatifs sur les AJ/MJ pour proposer une approche compréhensive, qui prend au sérieux ces acteurs du droit, et analyse leurs carrières et leurs expériences et ressentis dans le quotidien de l'activité professionnelle. Cette recherche propose d'apporter des éléments de réponse à de multiples questions, parmi lesquelles : qui sont les AJ/MJ ? Pourquoi et comment investit-on cette profession ? Comment y évolue-t-on ? Comment les AJ/MJ définissent-ils leur travail et leur mandat d'intervention ? Quelles relations envisagent-ils avec les différents professionnels pour et avec qui ils sont amenés à travailler ? Quels arbitrages font-ils entre des attentes plurielles et les dimensions potentiellement contradictoires de leur activité (juridique, économique, sociale) ? Comment s'organisent-ils pour asseoir individuellement et collectivement leur légitimité et autonomie professionnelles ? Peut-on saisir des enjeux clés, des lignes de structuration et de clivage ? Comment s'opère la rencontre entre les AJ/MJ et les publics dont ils sont chargés de défendre les intérêts ? Comment les tribunaux désignent-ils les AJ/MJ ? Comment les AJ/MJ travaillent-ils leur marché auprès de leur environnement professionnel pour accéder au type d'affaires qu'ils convoitent en priorité ? Quelles rhétoriques et dispositifs déploient-ils ?

Faire équipe dans l'ombre du juge. Le rôle des assistants des magistrats dans la prise de décision de justice en France

Réf. 23.40

Recherche commencée en avril 2024 - Rapport attendu en avril 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Mathilde DARLEY, Jérôme PÉLISSE et Diane GATTET

CNRS Délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette

Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP UMR 8183)

En réponse à l'APR thématique « Les métiers des greffes »

Alors même que les magistrats français dénoncent, à travers des tribunes dans la presse et les récents Etats généraux de la Justice, la dégradation de leurs conditions de travail, ils sont de plus en plus aidés au quotidien par des personnels contractuels qui interviennent en soutien de l'activité juridictionnelle des tribunaux. Ces acteurs, avec lesquels les magistrats doivent former une « équipe », sont souvent de jeunes professionnels qui les assistent en produisant des documents de synthèse et d'analyse, rédigeant des projets de réquisition ou de décision et effectuant des recherches juridiques et documentaires.

Ce projet de recherche propose d'analyser le rôle de ces assistants des magistrats dans la prise de décisions de justice en France, et leur impact sur les délimitations de l'office du juge. Cette problématique générale, qui se situe à l'intersection de la science juridique, de la science politique et de la sociologie, est abordée dans le projet AMAJUST à travers trois axes de recherche. Les pratiques de travail des assistants des magistrats, le statut et l'identité professionnelle de ces acteurs, et leur insertion dans une organisation et une division du travail dans les juridictions sont ainsi explorées de manière conjointe à l'aide d'une méthodologie mixte.

Le projet s'appuie sur la réalisation de 80 entretiens approfondis avec des assistants, magistrats, personnels de greffe et acteurs institutionnels, ainsi que sur des observations réalisées dans des juridictions réparties sur le territoire métropolitain qui rendent compte de la variabilité des situations de travail.

Un deuxième volet quantitatif se base sur la réalisation d'un questionnaire de grande ampleur envoyé à un échantillon des assistants de justice et juristes assistants, les deux catégories d'assistants des magistrats qui forment le cœur du projet. L'alliage de ces méthodes d'enquête qualitatives et quantitatives permet de saisir à la fois l'accomplissement pratique du travail des assistants des magistrats, leurs représentations de ce travail, et les mouvements et caractéristiques sociales de ces acteurs

Les agents des greffes : des acteurs centraux dans l'équipe autour des magistrat·es (AGACEM)

Réf. 23.39

Recherche commencée en janvier 2024 - Rapport attendu en mars 2026 - Durée : 26 mois

Sous la direction de Ingrid VOLERY, Lionel, JACQUOT et Sylvie PIERRE-MAURICE

Université de Lorraine

Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S)

En réponse à l'APR thématique « Les métiers des greffes »

Il est plus exact de parler de « métiers des greffes » au pluriel tant il existe une diversité de corps, de fonctions et d'emplois dans ce domaine, véritable kaléidoscope statutaire. C'est d'ailleurs ce qui forge en partie la complexité de ces métiers. La relative rareté d'études récentes et globales en la matière les maintient par ailleurs dans une relative invisibilité et l'évolution substantielle et formelle des tâches qui leur sont confiés rend assez opaque les tentatives de cerner l'épaisseur concrète du travail de greffe, dont on interroge par ailleurs l'universalité. À travers 4 axes de recherche, l'équipe propose de saisir les recompositions professionnelles de ces métiers, inhérentes à la réorganisation de l'activité juridictionnelle fondée sur la constitution d'une véritable équipe de travail autour des magistrat·es :

Axe 1 : Sociohistoire des greffes et socio-morphologie des greffier·es

Qui sont ces greffiers et directeurs des services de greffe, ou plutôt ces greffières et directrices des services de greffe qui représentent respectivement 88% et 82% de ces corps professionnels ? Comment le groupe professionnel s'est institutionnalisé, professionnalisé et transformé et différencié des autres professionnels de la justice ? Il s'agira alors d'exploiter les données chiffrées existantes et en les complétant par des matériaux plus qualitatifs tirés des entretiens semi-directifs et de faire la sociohistoire de ce groupe professionnel en France, éclairé des exemples étrangers.

Axe 2 : Le travail des agents des greffes

A travers des observations ethnographiques et des entretiens, le deuxième axe propose d'interroger le travail invisible de ces greffier·ières, l'expérience du travail des agents des greffes et la problématique de la santé au travail. Au-delà du décret portant statut particulier des greffiers des services judiciaires qui les érige en « techniciens de la procédure » devant assister les magistrat·es, quel est le travail concret des greffier·ières ? Que font-ils-elles au quotidien ? Les ressources dont ils-elles disposent suffisent-elles pour remplir toutes les tâches qui leur sont confiées ?

Axe 3 : Place et rôle des greffier·ières dans l'équipe autour des magistrat·es : de nouvelles « juridictions » dans l'équipe juridictionnelle ?

Le regard sera ici porté sur les tentatives de transformation des greffes, la division du travail dans les tribunaux judiciaires et les mutations des collectifs de travail générés par l'instauration d'une équipe autour des magistrat·es, développée dans le rapport Lottin de 2022. Cette « équipe » implique-t-elle un nouveau rôle des greffier·ières dans l'activité juridictionnelle ? Conduit-elle à réviser le mode de fonctionnement du binôme juge/greffier·ière ? Modifie-t-elle la position des agents des greffes en leur attribuant de nouvelles « juridictions professionnelles » ?

Axe 4 : Quelle GRH des greffier·ières ?

La quête de 'performance' de la justice concerne aussi bien les magistrat·es que les fonctionnaires et repose sur une organisation de travail conjointe. Aussi, la pertinence d'une étude commune sur la GRH de la justice, comprenant à la fois celle des magistrat·es et celle des greffier·ières avait-elle pu être soulignée dans notre rapport sur la gestion des ressources humaines (GRH) des magistrat·es remis à l'IERDJ en mars 2022. Notre présente recherche contribue donc à enrichir la première sur ce point.

Podcast : « Mauvaises filles, des récits de soi »

Réf. 23.33

Recherche commencée en janvier 2024 - Rapport attendu en janvier 2026 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Émérance DUBAS et David NIGET

Université d'Angers

Laboratoire Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS UMR 9016)

Le projet de recherche et de création sonore « Mauvaises Filles » vise à dresser une fresque nationale de 1945 aux années 1980 sur la place des femmes dans la société française par le prisme des internats de rééducation pour mineures jugées déviantes par les juges des enfants ou par leurs familles. Qu'est-ce que ce dispositif disciplinaire nous révèle des normes de genre exercées sur les filles ? À partir d'une vingtaine de portraits, les témoignages révéleront le vécu des filles rebelles, aussi bien les violences qu'elles ont subies dans la sphère familiale et institutionnelle, que leur quête de liberté et leur désir d'émancipation. L'originalité du projet tient à sa mise en scène sonore, de sorte que la parole advienne, intime et puissante. Grâce à ces récits de soi, l'objectif est de réaliser un podcast, ainsi que de produire des archives orales pour les chercheurs et leurs futurs travaux.

Le projet de recherche de l'autrice réalisatrice du podcast Émérance Dubas est conçu comme une collection de vingt portraits. Chaque portrait s'inscrit dans une trajectoire de vie. Ces récits de soi seront alimentés par des archives personnelles : une photographie à décrire, un dossier de placement à déchiffrer, un journal intime à lire, une chanson de jeunesse à fredonner...

Issu de ce travail mémoriel, le podcast de l'autrice réalisatrice Émérance Dubas prendra la forme d'une série composée de trois épisodes thématiques. Chacun durera une trentaine de minutes environ. Le premier sera consacré à l'enfance et aux difficultés familiales, le second à l'adolescence et au placement en institution, le troisième à l'âge adulte et à la transmission intergénérationnelle. L'idée est de tresser les temps forts des témoignages et de tracer une ligne de vie chorale au fur et à mesure des épisodes.

Le traitement juridictionnel de l'urgence environnementale : quelles solutions pour une prévention effective des dommages environnementaux ?

Réf. 23.28

Recherche commencée en octobre 2023 - Rapport attendu en juillet 2026- Durée : 33 mois

Sous la direction de Olivier LE BOT, Ève TRUILHÉ

Aix-Marseille Université (AMU)

Quels pourraient être les moyens permettant au juge de tenir compte de l'urgence en matière de prévention des dommages à l'environnement ?

Les dommages environnementaux étant difficilement réparables et parfois irréversibles, la gestion du temps dans le procès emporte des enjeux considérables en matière de prévention des atteintes à l'environnement. Le présent projet postule que l'intervention du juge peut être regardée comme un moyen de cette prévention, qu'il s'agisse d'anticiper les risques de dommages ou de les faire cesser. Le potentiel des mesures pouvant être prescrites est évident : obligations de faire et de ne pas faire, d'interdire et d'obliger, suspension d'une décision administrative illégale dont les effets sont néfastes pour l'environnement...

Si les procédures existent, elles ne correspondent malheureusement pas parfaitement aux enjeux environnementaux. En matière pénale par exemple, le rapport récent du groupe de travail sur le traitement pénal de l'environnement est particulièrement explicite sur ce point. Éclatement des procédures, champ d'application limité de certaines d'entre elles, appréciation stricte de la condition d'urgence... Il est patent que l'arsenal existant mériterait d'être, à nouveau, réformé. Le constat est également valable en matière administrative, civile, ainsi que dans l'ordre juridique international et européen.

L'ambition du présent projet est d'embrasser l'ensemble des enjeux du traitement juridictionnel de l'urgence en matière environnementale. Le projet postule que l'urgence environnementale ne devrait pas être exclusivement traitée au prisme du référé. Le juge dispose en effet d'autres moyens pour tenir compte de l'urgence qu'il peut y avoir à prévenir un dommage à l'environnement : au travers de la mise en œuvre de procédures dérogatoires au droit commun caractérisées par des délais raccourcis ; au travers sans doute aussi, d'une interprétation souple de l'ensemble des règles procédurales et substantielles qui peut permettre de prendre effectivement en compte la spécificité des dommages environnementaux.

Le projet entend explorer les solutions existantes et, à travers l'étude comparative du droit interne, du droit international et européen ainsi que des droits étrangers, proposer des solutions renforçant la capacité des juridictions à prévenir les dommages environnementaux à travers la mise en place immédiate de mesures destinées à les éviter.

Les auteurs de violences cyber-pédopornographiques. Approches sociologiques, pénale et psychopathologique

Réf. 23.27

Recherche commencée en octobre 2023 - Rapport attendu en octobre 2025 - Durée : 24 mois

Sous la direction de Barbara SMANIOTTO, Cédric LE BODIC

Université Lyon 2 Lumière

Centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (CRPPC)

L'audition publique de 2018 a favorisé le constat de l'absence, en France, d'étude structurée portant sur la question des violences sexuelles commises sur Internet et plus particulièrement de la cyber pédopornographie. Le projet COPINE mené en Irlande de 1997 à 2001 a notamment permis d'établir une typologie des collections tandis que des travaux longitudinaux menés au Canada et aux Etats-Unis depuis le début des années 2000 ont permis d'établir les profils socio-démographiques des auteurs, une description des pratiques de cyberviolences sexuelles, et par la suite de penser des dispositifs thérapeutiques. Dans l'Hexagone, la littérature portant sur le sujet est relativement réduite ; limitée à la description des pratiques inhérentes ou à l'étude d'un cas particulier. Reconnaisant la pleine valeur de ces publications, il paraît cependant essentiel de développer une recherche plus systématisée sur ce phénomène tel qu'il s'observe sur notre territoire.

Construite en deux axes principaux, la recherche vise d'une part à répondre à la question de qui sont les auteurs de violences en lien avec de la cyber pédopornographie, quelles sont leurs pratiques et quelles réponses judiciaires y sont apportées. A travers une approche sociologique, descriptive et quantitative, basée sur l'étude des dossiers des services pénitentiaires d'insertion et de probation, il conviendra d'établir des profils socio-démographiques et pénaux. D'autre part, sur un versant psychopathologique et qualitatif, il s'agira d'éclairer, à partir de récits de vie, d'entretien semi-directifs et de passation de tests de personnalité, les modalités de fonctionnement psychique de ces auteurs, décrit comme hétérogène dans la littérature. Pour chacun de ces deux axes, un regard juridique sera porté à la fois sur les profils de condamnations antérieures des auteurs et sur le type de peines prononcées relativement à ces pratiques.

Enfin, l'étude envisage d'interroger les dispositifs thérapeutiques existant sur le territoire, qu'ils soient spécifiques à ce type de problématique ou au contraire généralistes. L'objectif est d'ouvrir à la réflexion sur ces modalités d'accompagnement et, au regard des résultats des deux premiers volets de la recherche, avancer de nouvelles propositions de prise en charge, en particulier thérapeutique.

Cette recherche bénéficie du soutien de la Fédération Française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIA VS).

Les nouvelles frontières du droit rural. Transformations juridiques et reconfigurations professionnelles

Réf. 22.47

Recherche commencée en mars 2023 - Rapport attendu en mars 2026 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Sebastian BILLOWS, François PURSEIGLE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)

Centre Ile-de-France-Versailles-Saclay

Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7170-1427)

Au cours des dernières décennies, le droit rural a connu une profonde transformation. Son objectif historique issu des lois d'orientation de 1960 et 1962, celui de bâtir une « profession » agricole homogène et engagée dans la modernisation, est aujourd'hui remis en cause. Cela est dû à des transformations internes à ce droit mais aussi à la montée en puissance du droit de l'environnement, du droit de la concurrence ou du droit de l'urbanisme. Il s'agit dès lors d'identifier les nouvelles frontières du droit rural pour comprendre comment s'actualise son rôle dans l'appui aux transformations contemporaines de l'agriculture. Ce projet aborde donc le changement juridique du point de vue des reconfigurations professionnelles qui les accompagnent. Le premier groupe professionnel considéré est celui des spécialistes de droit rural, aujourd'hui en plein renouvellement. Le second est la profession agricole, de plus en plus fragmentée en fonction des ressources et des aspirations des exploitants.

Pour éclairer l'interaction entre ces deux groupes, ce projet de recherche interdisciplinaire de 36 mois identifie trois domaines d'expertise juridique en émergence ou en transformation : l'appui aux grandes firmes agricoles, par lequel se diffuse une vision entrepreneuriale de l'activité agricole (1) ; le droit de la mise en marché des productions agricoles, lieu d'hybridation entre mobilisations corporatistes et le droit des affaires (2) ; les baux environnementaux, qui incarnent l'impératif (conflictuel) de verdissement des modèles productifs (3). Pour chaque domaine, nous étudierons les trajectoires des professionnels du droit qui y interviennent. Nous décrirons comment une clientèle de plus en plus diversifiée mobilise leur expertise. Enfin, nous retracerons des litiges judiciaires qui, en changeant la jurisprudence, ont le potentiel de transformer encore davantage la profession agricole.

Ce projet contribuera donc à la sociologie du droit en montrant comment les profils, les pratiques et les intérêts des professionnels du droit rural se renouvellent suivant les transformations contemporaines de l'activité agricole. Il contribuera également à la sociologie du conseil en agriculture, en montrant dans quelle mesure les juristes et les avocats, à travers leurs pratiques de médiation des politiques publiques et de conseil aux agriculteurs, participent à la recomposition des mondes agricoles contemporains. Enfin, il contribuera au dialogue entre droit et sciences sociales en apportant un éclairage sociojuridique au renouvellement de la jurisprudence en droit rural.

Expériences de la Prison et Réinsertion Sociale à la Sortie - Enquête ExPRESS

Réf. 22.46

Recherche commencée en avril 2023 - Rapport attendu en août 2025 - Durée : 28 mois

Sous la direction de Aline DESESQUELLES, Romeo FONTAINE

Institut National d'Études Démographiques

Depuis vingt ans, l'augmentation des effectifs incarcérés s'accompagne d'une hausse des flux de sortants. En 2021, la levée d'érou de 61 388 personnes détenues a ainsi été prononcée. Les statistiques publiées par le ministère de la Justice caractérisent principalement le stock de la population écrouée. Compte tenu des durées différentiels de détention, la population des sortants présente à coup sûr des traits bien différents de la population incarcérée à une date donnée. C'est par ailleurs la population cible de toute étude qui vise à évaluer les capacités de réinsertion des anciens détenus. L'enquête ExPRESS - Expériences de la prison et réinsertion sociale à la sortie – est une enquête quantitative multithématique, réalisée en face à face, sur 500 personnes détenues âgées de 18 à 29 ans à quelques jours de leur sortie d'une des trois plus grandes maisons d'arrêt de l'Ile-de-France. Elle permettra de caractériser leur situation (sociale, administrative, économique, sanitaire, juridique...) et de décrire les conditions dans lesquelles se déroulera leur sortie. Elle leur donnera également l'opportunité de s'exprimer sur leur expérience de la détention. Trois objectifs principaux peuvent être distingués : Enrichir la connaissance statistique de la population carcérale en se focalisant sur les sortants de prisons : Les divers domaines abordés dans le questionnaire de l'enquête visent à caractériser aussi finement que possible cette population. Ces données permettront notamment d'évaluer les « ressources » dont les personnes détenues disposent à leur sortie pour se réinsérer. Caractériser les différentes expériences de l'incarcération et leur impact sur les individus : Qu'est ce qui s'améliore et qu'est ce qui se dégrade durant l'incarcération ? Est-elle à l'origine de ruptures ? Ouvre-t-elle des opportunités ? La diversité des domaines abordés dans l'enquête permettra d'aborder la question de l'effet de la prison sous différents angles. Recueillir des éléments prospectifs sur ce qui attend la personne à sa sortie : Un module du questionnaire est consacré à la manière dont la personne s'est préparée à trouver un emploi, un logement, a fait des démarches pour retrouver ses droits à la sortie. Un objectif secondaire, mais néanmoins très important, du projet sera d'étudier la récidive des personnes enquêtées par appariement dans un délai à définir avec le Casier judiciaire national. L'enquête pourra être suivie de post-enquêtes qualitatives. Les résultats seront mis en perspective avec ce que l'on sait des spécificités de l'établissement enquêté. La richesse et la robustesse du matériau collecté permettront à la communauté scientifique de mener des études inédites auxquelles les différents acteurs de la prise en charge de la population carcérale pourront se référer pour guider leur action.

L'identité professionnelle des avocats au défi de l'économie ? Une analyse pluridisciplinaire des valeurs de la profession

Réf. 22.26

Recherche commencée en décembre 2022 - Rapport attendu en décembre 2025 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Sophie HARNAY

Université Paris Nanterre

EconomiX (UMR 7235)

En réponse à l'APR thématique « Identités professionnelles, pratiques et sens des métiers du droit et de la justice »

La profession d'avocat constitue un exemple emblématique de profession dont l'identité professionnelle est mise en question par les mutations nombreuses et récurrentes qu'elle traverse depuis plusieurs décennies. Les transformations de l'institution judiciaire d'une part, et les évolutions et réformes de la profession liées au développement d'un marché du droit et des services juridiques d'autre part, sont en effet porteuses de logiques apparemment antagoniques aux valeurs traditionnelles de la profession et, en ce sens, susceptibles de remettre en cause son identité professionnelle.

Dans ce contexte, l'objectif du projet est d'observer et d'analyser les effets des transformations de la profession d'avocat sur l'identité professionnelle de ses membres : quelles sont les conséquences de ces transformations sur les valeurs collectives et individuelles des avocats ? Sont-elles associées à un déplacement ou un changement de ces valeurs ?

L'équipe propose de distinguer deux niveaux d'identité professionnelle, définis aux niveaux collectif et individuel. Nous définissons l'identité professionnelle collective comme un ensemble ou système de valeurs communes partagées par les membres de la profession, induisant certains comportements et pratiques. L'identité professionnelle individuelle fait référence aux valeurs individuelles de l'avocat et à la conception qu'il a de son propre rôle et métier en tant que professionnel, se construisant notamment – mais pas exclusivement – en interaction avec l'identité professionnelle collective du groupe.

Le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle par les juges du fond

Réf. 22.07

Recherche commencée en février 2023 - Rapport attendu en septembre 2026 - Durée : 43 mois

Sous la direction de Stéphanie CARRÉ, Camille VALLAUD

Université de Strasbourg

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (UR 4375)

Le contentieux de la propriété intellectuelle fait l'objet d'un traitement particulier. En réservant à certaines juridictions le soin de connaître des actions civiles en ce domaine, le législateur a recherché la spécialisation des juges. Mais, dans le même temps, il n'a pas imposé la création de véritables pôles de compétence, de sorte que chaque tribunal s'organise comme il l'entend. Or, cette organisation peut avoir un impact sur le traitement du contentieux. Il en va de même des pratiques adoptées s'agissant de la mise en œuvre des règles de procédure civile qui connaissent d'importants bouleversements. Dès lors, la recherche menée, en se fondant en particulier sur une étude de terrain, s'intéresse à la spécialisation des magistrats en propriété intellectuelle mais également à l'organisation et au fonctionnement des juridictions spécialisées. L'objectif est de prendre la mesure de la spécialisation effective des magistrats et de la diversité des pratiques qui influent sur le traitement du contentieux de la propriété intellectuelle au fond pour parvenir à formuler des propositions permettant de l'améliorer.

À dire et traits d'experts ; Analyse du langage des procès-verbaux d'expertise du bâtiment du XVIIIe siècle : mots, discours et figures

Réf. 22.06

Recherche commencée en janvier 2023 - Rapport attendu en janvier 2026 - Durée : 36 mois

Sous la direction de Robert CARVAIS

CNRS, délégation régionale Île-de-France

Centre de théorie et d'analyse du droit (UMR 7074)

Les archives des Greffiers des bâtiments constituent une source sans équivalent pour documenter le discours des experts dans le domaine du bâtiment sous l'Ancien Régime. Cette recherche se propose de s'intéresser à la matière même du texte des procès-verbaux d'experts en profitant de l'opportunité de disposer d'un corpus numérisé et finement indexé au terme d'une recherche financée par l'ANR pour analyser le discours de l'expertise à travers une investigation qui se déploie selon trois grands axes : le vocabulaire des locuteurs (experts principalement, mais aussi parties, voisins, etc.), les discours des experts et le recours au dessin.

À partir d'une collection homogène d'affaires, le projet propose de croiser une lecture rapprochée et une fine analyse du discours d'un corpus primaire de 100 procès-verbaux avec la mobilisation de lecture distante de type textométrique et logométrique et de tirer parti des progrès considérables réalisés dans le domaine de la reconnaissance des écritures manuscrites pour étendre le corpus d'analyse à un plus grand nombre d'affaires.

Vigilance et intelligence artificielle : surveiller la délinquance économique et financière au XXIe siècle – France / Canada

Réf. 21.52

Recherche commencée en novembre 2022 - Rapport attendu en novembre 2026- Durée : 48 mois

Sous la direction de Anthony AMICELLE

Sciences Po Bordeaux - Université de Bordeaux
Centre Émile Durkheim (CED UMR 5116)

Le projet de recherche vise à étudier la lutte contre la délinquance économique et financière au prisme des grandes transformations contemporaines du policing et vice versa. Il s'agit d'interroger la manière dont ce domaine d'action est travaillé par des dynamiques transversales et comment, en retour, il les éclaire d'un nouveau jour. Le projet porte plus spécifiquement sur les opérations de surveillance, avec deux évolutions majeures au début de ce XXIe siècle : les appels renouvelés à la vigilance citoyenne et l'essor de l'intelligence artificielle.

Dans quelle mesure la normalisation des programmes de dénonciation citoyenne et de détection algorithmique vient transformer les manières de faire du policing et de lutter contre la délinquance économique et financière ? Pour répondre à ce questionnement, une méthodologie qualitative sera mobilisée afin d'étudier et de comparer l'émergence concomitante de ces programmes en France et au Canada, sur des terrains multi-situés au sein des administrations fiscales et des autorités de marchés financiers.

De manière plus spécifique, le projet s'articule autour de trois objectifs : 1) objectiver les mécanismes de construction et de justification du « besoin » conjoint de surveillance citoyenne et de surveillance algorithmique dans les domaines étudiés ; 2) rendre compte du processus de production de ces nouveaux programmes qui participent à l'action de faire la police économique et financière, avec une attention particulière à leurs propriétés sociotechniques et à celles, socioprofessionnelles, des agents qui en ont la charge ; 3) saisir les conditions concrètes d'utilisation et d'appropriation de ces programmes et la façon dont ils font (ou non) une différence en matière de policing.

Anthropocène et dimension écologique

Réf. 21.44

Recherche commencée en juin 2022 - Rapport attendu en janvier 2026 - Durée : 43 mois

Sous la direction de Nadia BELAÏDI

MNHN Université de Paris
UMR Eco-anthropologie

En réponse à l'APR thématique « Enjeux juridique de la transition écologique »

Le projet de recherche propose d'analyser la criminalisation de l'écocide comme réponse à l'Anthropocène. L'investigation juridique tient en une interrogation de la place attribuée à la nature dans la société française, à travers l'analyse de la manière dont les valeurs de la nature sont positionnées et hiérarchisées dans la norme environnementale, plaçant la réflexion du point de vue de l'émergence d'un ordre public écologique matériel. La réception juridique du concept d'écocide tranche avec l'énonciation et la popularisation du terme. La configuration dans laquelle le délit s'inscrit conduit à interroger la notion même d'écocide retenue par le législateur et ce que cela dit de la prise en compte de l'anthropocène en droit français. Érigé en crime au niveau international, l'écocide tend à souligner la gravité de certains agissements, à dénoncer les actes les plus attentatoires aux valeurs de la société internationale. Dès lors, il s'agirait d'analyser dans quelle mesure les atteintes aux dynamiques écologiques sont considérées comme des atteintes à l'humanité présente et future. L'infraction d'écocide qui s'impose comme un outil d'analyse de la capacité du droit de l'environnement à prendre en considération voire à (re)définir le lien entre l'Homme et la Nature, pose la question de savoir quelle construction en droit de l'environnement pourrait assurer la prise en charge du lien Homme-Nature.

Des requalifications salariales en trompe-l'œil ? La production des décisions juridiques relatives au statut des travailleurs des plateformes numériques au civil et au pénal en France depuis 2014

Réf. 21.31

Recherche commencée en septembre 2021 - Rapport attendu en octobre 2025 - Durée : 50 mois

Sous la direction de Sarah ABDELNOUR

Université Paris Dauphine PSL

Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO UMR 7140-1427)

Ce projet vise à analyser les circuits et modalités des décisions judiciaires concernant les travailleurs des plateformes numériques, au civil et au pénal, depuis 2017. Si deux décisions de la Cour de cassation rendues en 2018 et 2020 ont visé la requalification respectivement d'un livreur de repas et d'un chauffeur VTC, la jurisprudence est loin d'être établie. Le projet a ainsi pour vocation de saisir plus exhaustivement et par plusieurs entrées le traitement juridique du statut de ces travailleurs et d'appréhender l'état des débats sur les frontières du salariat. Il doit permettre une meilleure compréhension de ces décisions, en les inscrivant d'abord dans des argumentaires et des traditions juridiques, mais aussi en saisissant les motifs d'action et les schémas de pensée des professionnels et des usagers du droit. L'équipe de recherche souhaite ainsi contribuer à l'éclairage d'un moment historique important des débats autour des statuts d'emploi et du droit du travail.



**INSTITUT
ROBERT BADINTER**
Études et recherches
sur le droit et la justice